

Assemblée Nationale

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

Session ordinaire de 1997-1998 - 36ème jour de séance, 85ème séance

2ème SÉANCE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 1997

PRÉSIDENCE DE M. Laurent FABIUS

Sommaire

<input type="checkbox"/> QUESTIONS AU GOUVERNEMENT	2	<i>MÉNAGES SURENDETTÉS</i>	8
<i>PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</i>	2	<i>G A N</i>	9
<i>SITUATION DES ÉLÈVES</i>	3	<i>RENCONTRES DE LA JEUNESSE</i>	9
<i>PÔLE UNIVERSITAIRE LÉONARD DE VINCI</i>	4	<i>LUTTE CONTRE LE SIDA</i>	10
<i>CRISE FINANCIÈRE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</i>	4	<i>SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS PUBLICS</i>	11
<i>CNPF</i>	5	PRÉCISIONS AU SUJET D'UN VOTE	12
<i>VIOLENCE URBAINE</i>	6	<input type="checkbox"/> DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE ET DÉBAT SUR CETTE DÉCLARATION	12
<i>REVALORISATION DU SMIC DANS LE CADRE DE LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL</i>	7		
<i>INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE EUROPÉENNE</i>	7		

La séance est ouverte à quinze heures.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

M. le Président - J'informe l'Assemblée que M. le Premier ministre et certains ministres sont retenus par le sommet franco-espagnol.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. Louis de Broissia - Monsieur le ministre de l'éducation nationale, on vous prête un projet de réforme du statut des enseignants du supérieur qui soulève une grande inquiétude.

S'agissant du recrutement des maîtres de conférences, alors que votre prédécesseur François Bayrou était parvenu après une très longue et très large concertation à mettre fin au scandale des 12 000 reçus non recrutés, vous auriez l'intention de faire marche arrière. Quelle mouche a pu piquer le ministère ?

En ce qui concerne les filières juridiques, politiques, économique et de gestion, on pouvait jusqu'à présent accéder à la fonction de professeur soit par la voie royale, celle des agrégés, soit par la voie longue de rattrapage. Vous voudriez, paraît-il, instituer un statut bâtard d'"agrégation interne".

L'absence totale de concertation est-elle devenue une méthode habituelle de Gouvernement ?

Pensez-vous que le choix permanent de la facilité, du moindre effort et de la démagogie soit le moyen de donner l'espérance à la jeunesse de ce pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - Je vous remercie de me poser cette question. Je suis l'ennemi de l'agrégation à l'ancienneté, à la différence de François Bayrou. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) Le système mis en place par mon prédécesseur fait qu'il y a plus de 1 000 postes non pourvus.

Mme Odette Grzegorzulka - Scandaleux !

M. le Ministre de l'éducation nationale - Pourtant, il y a des candidats.

En outre, les réunions du comité national consomment plusieurs millions : lorsque la droite est dans l'opposition, elle prône la déconcentration mais lorsqu'elle est au pouvoir, elle reconcentre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

J'ai donc été amené, en concertation avec la conférence des présidents d'université et les syndicats d'enseignants, à rétablir un système correspondant à celui qui est en vigueur dans les autres universités européennes, à savoir la liberté de recrutement par chaque université. On ne peut pas parler d'autonomie et de décentralisation et instituer le système le plus jacobin qui soit ! (*Mêmes mouvements*) J'ai établi une liste d'aptitude qui permet à chacun de savoir s'il est qualifié ; ensuite, les universités sont libres de leur choix. De toute façon, le traité de Maastricht nous obligera à aller encore plus loin dans cette voie.

Quant aux facultés de droit et de sciences économiques, elles offrent l'exemple de la résistance à la promotion continue : tout le monde y fait des discours sur le sujet, mais personne n'en veut ! Nous y mettons en place, parallèlement à l'agrégation externe -qui n'est d'ailleurs pas un titre, mais un moyen de recrutement-, une agrégation interne qui permet, après examen des travaux et passage de deux oraux devant un jury, d'être admis grâce à son mérite. Nous croyons que le talent peut se révéler, et nous n'admettons pas la réaction de certains mandarins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe RCV et sur quelques bancs du groupe communiste*)

SITUATION DES ÉLEVEURS

M. Jean Auclair - Ma question s'adressait au ministre de l'agriculture, mais comme d'habitude, il n'est pas là ! Je me demande s'il y a encore un ministère de l'agriculture dans ce pays... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) Je pense que Mme le ministre de l'environnement va me répondre puisque ses compétences en matière agricole sont reconnues, depuis qu'elle a déclaré ici-même qu'elle voulait faire cohabiter les loups et les brebis dans le Mercantour. Grâce à des clôtures électriques !

Mardi prochain, les éleveurs d'une vingtaine de départements se retrouveront à Charolles pour manifester leur opposition au "paquet Santer". S'ils ont peur des propositions de la Commission, ils ont surtout peur de la désinvolture et de l'incompétence du Gouvernement en matière agricole. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste ; applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Chacun connaît le légendaire bon sens paysan ; les agriculteurs ont aussi de la mémoire : ils se rappellent que les socialistes étaient au pouvoir en 1992, lors de la réforme de la PAC qui a conduit les éleveurs à la misère. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Ils ont d'autant plus peur que maintenant, les intégristes verts font partie de la majorité plurielle.

En même temps que vous nous ressassez un discours lénifiant d'opposition au paquet Santer, vous nous servez celui du congrès de Brest, celui des socialistes sectaires, (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) qui montre que vous voulez casser la mission de production de l'agriculture, au profit d'une agriculture environnementale ! Vous qui ne cessez de créer de nouveaux pauvres, vous allez réussir l'exploit d'en créer en agriculture, puisque vous avez l'intention d'instaurer un revenu minimum rural.

Il est temps de vous expliquer. Allez-vous augmenter la prime à l'herbe ? Tous les hectares pourront-ils en bénéficier ? Allez-vous rééquilibrer la prime "vache allaitante" et la prime "bovin mâle" ? Est-il vrai que cette dernière ne sera versée qu'à quatorze mois, ce qui entraînerait la mort de tous les naisseurs des zones défavorisées ?

Que le ministre de l'agriculture prenne exemple sur Philippe Vasseur, qui avait dû beaucoup s'investir pour réparer les erreurs de 1992. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et plusieurs bancs du groupe du RPR*) Ecoutez les professionnels du Massif Central, et non pas les apparatchiks socio-écologistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. le Président - M. Le Pensec défend le budget de l'agriculture au Sénat. C'est donc Mme Voynet qui va répondre à cette question nuancée.

M. Pierre Mazeaud - Elle n'est pas à Kyoto ?

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement - Monsieur le député, vous qui avez lu votre question, vous me pardonnerez de ne pas entrer dans les détails de votre diatribe haineuse à l'égard d'un homme qui est en train de présenter devant le Sénat un budget qui réaffirme la volonté politique de défendre le monde rural, notamment grâce à l'activité agricole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*) Cette volonté apparaîtra clairement dans la loi d'orientation agricole, que Louis Le Pensec prépare en étroite concertation avec les organisations professionnelles, et dans le plan pour le monde rural sur lequel je travaille. Nous sommes extrêmement attentifs à la réforme des fonds structurels et de la PAC préparée par la Commission. Nous tiendrons d'ailleurs demain une réunion sur ce sujet, afin de vérifier que nous sommes d'accord sur les priorités : maintien de la ligne directrice agricole, revalorisation significative des aides à l'élevage extensif, intégration de la prime à l'herbe dans la PAC afin qu'elle cesse de stériliser les moyens disponibles pour les mesures agri-environnementales.

Nous sommes entièrement d'accord sur le fait que notre agriculture doit permettre non seulement de nourrir la population et d'entretenir le monde rural, mais aussi de maintenir de nombreux paysans sur le territoire national : je ne sais pas que votre politique passée l'ait permis. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

PÔLE UNIVERSITAIRE LÉONARD DE VINCI

Mme Jacqueline Fraysse - Depuis plusieurs années, enseignants, parents et étudiants se mobilisent pour dénoncer le scandale que constitue l'existence dans les Hauts-de-Seine du pôle universitaire privé Léonard de Vinci, plus connu sous le nom de "fac Pasqua", entièrement financé sur fonds publics -1,2 milliard pour l'investissement et plus de 150 millions par an pour son fonctionnement.

Ces sommes considérables ont permis de construire un édifice moderne de 50 000 m² que ne fréquentent actuellement que 2 700 étudiants, dont 760 seulement dépendent réellement de la fac Pasqua.

Or, à quelques centaines de mètres de là, l'université publique de Nanterre, Paris X accueille 35 000 étudiants dans des locaux prévus pour 17 000 ! Cette situation, qui s'aggrave année après année, a provoqué la démission récente du président de cette université et de toute son équipe.

Cette situation soulève un problème de fond. Comment un établissement d'enseignement supérieur entièrement financé sur des fonds publics, peut-il être géré comme un établissement privé réclamant 30 000 F par an de droits d'inscription ?

Le retentissement national de cette question n'a pas échappé au Premier ministre qui a déclaré, lors de sa campagne pour les élections présidentielles, vouloir "faire en sorte que cette université privée soit intégrée dans l'université de la République".

Quelles mesures entendez-vous prendre, Monsieur le ministre de l'éducation nationale, pour faire avancer ce dossier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe RCV*)

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - En effet, le pôle universitaire Léonard de Vinci a coûté très cher et il est vide ! A côté, l'université de Nanterre se trouve dans une situation délicate, ce qui fait apparaître ce pôle comme une provocation. La situation de l'université de Paris X est telle que son président a démissionné. Il a été remplacé par un administrateur provisoire. Mais les cours ont lieu normalement.

J'ai indiqué au président du conseil général des Hauts-de-Seine qu'il fallait négocier le plus vite possible pour que tout rentre dans l'ordre. La place est d'abord au dialogue. Le Gouvernement recourra dans un second temps, s'il le faut, à des mesures coercitives. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF ; applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

J'appelle donc au dialogue afin que les valeurs de la République soient respectées, que l'argent public soit utilisé pour le public, que les enseignants soient accueillis dignement, que l'enseignement soit dispensé à qui de droit et que l'argent ne remplace pas le mérite dans l'octroi des diplômes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

CRISE FINANCIÈRE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

M. Daniel Paul - La spéculation financière nuit à la croissance économique, comme le montre l'exemple du GAN dont les pertes, conséquence de placements financiers aventureux, avoisineraient les 50 milliards. Sa privatisation, qui ne ferait qu'aviver la recherche de la rentabilité financière, n'est pas la solution.

Deuxième exemple, la crise financière asiatique qui pourrait coûter à la France un demi point de croissance en 1998. L'austérité salariale serait la pire des solutions pour y faire face.

La cause de ces crises est connue : la fuite en avant pour conquérir des marchés extérieurs, conglomérats industriels fonctionnant comme des pompes à finances, spéculation... Bref, c'est la domination de l'argent aux dépens du développement industriel et des hommes, au détriment de l'emploi ; c'est la recherche systématique du profit, autrement dit l'ultralibéralisme.

Notre pays n'est pas à l'abri de ces bouleversements et ce n'est pas la course à l'euro qui l'en prémunira.

Il y a quelques jours, le ministre de l'économie déclarait que la situation en Asie du Sud-Est n'aurait pas de conséquences pour notre pays. Cependant, la chute du yen ou la remontée des taux d'intérêt ne risquent-ils pas de freiner les investissements et de nuire à nos exportations ?

N'est-il pas temps qu'à la financiarisation de nos économies, avec la guerre qu'elle engendre, succèdent la coopération, le contrôle et la taxation des capitaux baladeurs au profit d'un développement durable ?

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget - Il est vrai que la spéculation financière fait des victimes. Vous avez cité l'exemple du GAN dont les pertes, dues en grande partie à la spéculation immobilière, sont évaluées non pas à 50 mais tout de même à 38 milliards. D'autres grandes banques privées ont également subi des pertes considérables, ainsi la banque Pallas Stern, qui a dû fermer ses portes.

Que faire en la circonstance ? Pour le GAN, il s'agit de rechercher les responsabilités, de discuter avec le personnel comme le Gouvernement l'a fait pendant l'été, de chercher une solution ménageant le réseau régional du CIC et les intérêts du personnel.

Quant à la crise financière asiatique, elle a des conséquences sur le Japon et en aura peut-être, dans une moindre mesure, sur les Etats-Unis. En ce qui concerne l'Europe, elle dispose de suffisamment de facteurs de développement internes pour que sa croissance reste soutenue l'an prochain. Le Gouvernement maintient donc sa prévision de 3 % pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

CNPF

M. Robert Honde - Au lendemain de la conférence nationale sur l'emploi, le président du CNPF, M. Gandois, démissionnait.

Plusieurs députés RPR - Il a bien fait !

M. Robert Honde - Cette organisation patronale en crise montre des signes de sclérose. Alors que M. Gandois souhaitait le dialogue sur la question des trente-cinq heures, son successeur y semble peu enclin. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste ; interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Il semble s'être fixé comme objectif de "déstabiliser" le Gouvernement. On ne peut qu'être inquiet face à de telles déclarations. La patronat sortirait là de son rôle.

Face à ces déclarations agressives, Madame la ministre, que comptez-vous faire pour que le dialogue social retrouve sa nécessaire sérénité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité - Je ne pense pas utile de commenter longuement les déclarations d'un candidat à la présidence du CNPF.

Dans la conjoncture actuelle, ce serait une erreur de faire croire à l'étranger comme en France, que le patronat et les entreprises se ligueraient contre les autres catégories : chômeurs, salariés ou Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

Je ne suis pas certaine que par ses propos excessifs sinon maladroits, M. Seillière ait rendu service aux entreprises. Le rôle d'un président du CNPF consiste à les aider à se battre sur les marchés extérieurs et à innover, (*Mêmes mouvements*) non à leur demander de prendre des positions politiques.

Je souhaite vivement qu'après son élection, -probable- le CNPF retrouve son rôle de grande organisation syndicale négociant au niveau interprofessionnel, demandant aux entreprises d'être performantes et défendant leurs intérêts, mais entretenant avec l'Etat une relation d'un tout autre ordre que ces critiques que vous avez rappelées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

VIOLENCE URBAINE

M. Guy Teissier - L'escalade de la violence urbaine prend un tour nouveau. Il ne se passe plus de semaine, sinon de jour, sans que les Français soient confrontés à la violence dans les moyens de transport et, plus généralement, dans leur vie quotidienne.

A cette situation, M. Chevènement réagit en faisant accompagner les autobus par des escortes motorisées. Cette solution de circonstance ne résoudra pas le problème de fond. Une fois les motards partis, les voyous seront de retour !

De son côté, Mme Aubry tergiverse sur sa politique de la ville, dont on ne voit pas les effets sur le laboratoire social de la communauté urbaine de Lille !

Pendant ce temps, Mme Guigou refuse à ses collègues du Gouvernement les moyens judiciaires d'assurer la sécurité des Français et de réprimer la délinquance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR ; protestations sur les bancs du groupe socialiste*) Voilà qui illustre bien les avantages singuliers d'un gouvernement chaque jour un peu moins pluriel ! (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

Pour sa part, l'UDF croit à la nécessité d'associer tous les élus locaux à la réflexion et à la lutte contre la délinquance. Il faut renforcer les moyens de police des maires, qui doivent participer aux actions de sécurité, car ils sont les mieux placés pour préconiser les solutions les plus efficaces.

Quelles mesures durables et concrètes envisagez-vous de prendre contre les nouvelles formes de délinquance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice - En l'absence du ministre de l'intérieur, qui accompagne le Premier ministre au sommet franco-espagnol, je répondrai à sa place.

Certes, la question de la violence urbaine est très grave. La violence qui se développe dans certains quartiers de nos villes est en effet insupportable. Pour le Gouvernement, l'insécurité est une des principales inégalités. A partir de cette analyse, nous avons pris des mesures concrètes...

M. Jean-Luc Reitzer - Un colloque ?

Mme la Garde des Sceaux - Ainsi, nous avons créé le conseil de sécurité intérieure. (*Rires sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) Il est chargé d'examiner la répartition et la coordination des forces de police et de gendarmerie affectées sur le terrain. Nous avons en outre confié une mission sur la délinquance des jeunes à deux parlementaires. Nous avons aussi pris des mesures immédiates, comme la négociation des contrats locaux de sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

De la sorte, le préfet, le procureur et les élus locaux qui le voudront vont définir l'affectation des forces de sécurité et des emplois-jeunes à l'intérieur de chaque commune. Rappelons en effet que le ministère de l'intérieur va employer 35 000 jeunes pour aider les forces de sécurité, et que 20 000 jeunes seront recrutés pour assurer la médiation dans les espaces publics et notamment les transports en commun. Telles sont les mesures concrètes que le Gouvernement a déjà prises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

REVALORISATION DU SMIC DANS LE CADRE DE LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Mme Marie-Thérèse Boisseau - Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, la réduction à trente-cinq heures de la durée légale du travail aura de nombreuses conséquences, dont vous n'avez pas mesuré la gravité. Ainsi, que va devenir le SMIC ? Pour le maintenir à son niveau actuel, il faut relever le taux horaire de 11,5 %. Le 24 novembre, vous avez estimé qu'il n'y avait là qu'un problème technique et que vous aviez deux ans pour y réfléchir.

Or il s'agit selon moi d'un problème économique majeur. En outre, vous ne pouvez laisser l'économie française dans une telle incertitude pendant deux ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

La hausse du coût du travail qui résulterait d'une telle revalorisation mettrait en péril l'ensemble des entreprises, y compris celles de moins de vingt salariés, puisque le SMIC s'impose à tous les employeurs.

Le 28 octobre, en réponse à une question de notre groupe, vous avez affirmé que les titulaires du SMIC ne perdraient rien de leur pouvoir d'achat. Ces propos sont trop vagues. Pouvez-vous nous dire, de manière précise, si vous comptez revaloriser le SMIC de 11,5 % ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité - Il faut regarder le problème de manière dynamique et non statique. Certes, si les entreprises réduisent la durée du travail sans rien changer à son organisation, sans améliorer sa compétitivité, sans réduire les délais, sans faire d'efforts en matière de qualité et de qualification, il y aura bien un coût supplémentaire du travail de 11,5 %. Mais il en ira autrement, les 1 200 entreprises qui ont déjà signé des accords de réduction du temps de travail l'ont montré. Celles qui rémunéraient des salariés au SMIC n'ont pas réduit les salaires. Elles ont modifié l'organisation du travail...

Mme Marie-Thérèse Boisseau - Cela n'a rien à voir !

Mme la Ministre - Si, Madame. Vous ne parlez que du coût du travail, sans prendre en compte les gains de productivité ni l'aide de l'Etat, laquelle, parce qu'elle est forfaitaire, est plus adaptée aux entreprises à faibles rémunérations que l'aide prévue au titre de la loi Robien. Au total, le coût supplémentaire ne s'établira qu'au tiers de ce que vous annoncez.

Au problème économique s'ajoute bien un problème technique. Nous avons un SMIC horaire, une durée du travail hebdomadaire, un salaire mensuel et, de plus en plus, des horaires annualisés. Il faut, dans la négociation, trouver le moyen de relier la rémunération à la durée du travail sans porter atteinte aux avantages des salariés, tels que le treizième mois et les primes d'ancienneté. Nous étudions ce problème technique. Pour le reste, il appartient aux entreprises de faire un effort d'imagination. (*Protestations sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) Elles commencent à s'y mettre et le Gouvernement s'en réjouit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE EUROPÉENNE

M. Gilbert Gantier - Il est au moins un domaine dans lequel l'Europe n'a pas à rougir devant ses concurrents américains : l'industrie aéronautique. La France est d'ailleurs pour beaucoup dans l'avance technologique européenne, grâce à Airbus et à l'Aérospatiale. Cette industrie est importante pour l'emploi, pour l'image de l'Europe et pour sa balance commerciale.

Or, Monsieur le ministre des transports, nous avons été surpris d'apprendre que British Aerospace, partenaire d'Airbus, avait conclu un accord avec notre concurrent Boeing et lui apportera son savoir-faire pour la construction des ailes. Qu'en est-il de ce contrat ?

Ainsi pour concurrencer le Boeing 747, Airbus a prévu de construire l'A 340-600, et la France, l'Allemagne, l'Espagne ont décidé de verser des avances remboursables afin de financer la construction de cet appareil. Mais la Grande-Bretagne ne l'a pas fait. Les Britanniques sont-ils vraiment *fair-play* dans cette affaire ? Et comment comptez-vous soutenir notre industrie ?

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement - Vous avez raison de souligner l'importance, pour la France et pour l'Europe, de l'industrie aéronautique.

Le Gouvernement, auquel les problèmes que vous avez soulignés n'ont pas échappé, est intervenu pour que la partie britannique fasse connaître ses intentions, qu'il s'agisse de l'accord avec Boeing ou de la participation de British Aerospace à la construction de l'A 340, qui se heurte au refus du chancelier de l'Echiquier.

Les Etats-Unis sont passés à l'offensive avec la fusion de Boeing et de Mac Donnell Douglas. L'Union européenne doit utiliser tous ses atouts et jouer la carte de la coopération. Airbus doit devenir une société de plein exercice en 1999, même s'il faut préserver le statut public d'Aérospatiale. Il faut construire l'ensemble de la nouvelle gamme d'appareils, du cent places au gros porteur en passant par l'A 340 allongé.

Pour ce faire, nous avons inscrit dans la loi de finances les avances remboursables nécessaires à la réalisation de ce projet. Nous intervenons pour que nos amis allemands, espagnols et britanniques fassent de même et que l'industrie aéronautique européenne puisse se défendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe RCV*)

MÉNAGES SURENDETTÉS

Mme Véronique Neiertz - Madame la secrétaire d'Etat aux PME, les nouveaux ménages surendettés sont surtout des surendettés passifs : ils n'ont pas accumulé les crédits, mais faute de revenus, ils ne peuvent assumer les dépenses de la vie quotidienne. Ils ont des dettes de loyer, d'eau, d'électricité, de téléphone, et des arriérés d'impôts locaux. Ces ménages représentent 30 % des dossiers de surendettement examinés par les commissions créées par la loi de 1989, si on en croit quatre rapports récemment publiés par l'observatoire départemental de l'action sociale, la Banque de France, les sénateurs Loridant et Hyst et la revue *Que Choisir*. Celle-ci montre en outre qu'un tiers des plans financiers élaborés par les commissions sont inapplicables, faute de ressources.

En 1994, d'abord, puis cette année à l'occasion du débat sur le projet de loi de cohésion sociale, j'ai proposé qu'on efface les dettes de ces ménages, les créances en cause étant irrécouvrables. Les gouvernements Balladur et Juppé l'ont refusé.

Madame la ministre, puisque vous appartenez à un gouvernement de gauche, comment comptez-vous remédier à une telle situation, dont la gravité ne peut vous échapper ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat - En effet, les surendettés passifs représentent 30 % des dossiers et 30 % des plans ne peuvent être appliqués, du fait que les familles en cause ont été victimes de ce qu'on appelle pudiquement un "accident de la vie", ou que les deux membres du couple sont au chômage.

Dans les semaines qui ont suivi ma prise de fonctions, j'ai déposé un projet tendant à lutter contre cette nouvelle forme de surendettement. Sans aller jusqu'à annuler les dettes, puisqu'une clause de retour à une meilleure fortune doit être prévue, il faut trouver une solution. Notre projet, qui sera inscrit dans la loi contre l'exclusion, complétera la vôtre, afin que ces familles puissent mener une vie normale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe RCV*)

G A N

M. Arnaud Montebourg - Madame la Garde des Sceaux, la gestion du GAN est qualifiée par certains de calamiteuse, ce qui jette le discrédit sur les centaines de salariés de cet organisme. Les juges d'instruction en charge du dossier du Crédit Lyonnais protestent contre leur manque de moyens, les gouvernements de droite les leur ayant refusés. Il serait bon qu'ils les obtiennent de ce gouvernement qui entend réformer profondément la justice, afin que les dirigeants du Crédit Lyonnais, du GAN ou autres qui ont commis des écarts avec l'argent public soient punis comme n'importe quel justiciable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe RCV et sur certains bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice - La lutte contre la délinquance financière est une priorité du Gouvernement. (*3Ah !3 sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Nous avons donc décidé avec Dominique Strauss-Kahn que la justice serait saisie de ces affaires du Crédit Lyonnais et du GAN dès que nécessaire.

Le Gouvernement entend aussi donner des moyens supplémentaires au tribunal de Paris chargé de la majorité de ces affaires. En octobre j'ai demandé au Premier président et au Procureur général de me faire des propositions sur les moyens nécessaires en locaux, en matériel et en personnel et sur une méthode de travail. Il convient en effet que sur ces questions qui ont des ramifications internationales le travail ne soit pas artisanal mais mené en équipe, avec des spécialistes.

La question des locaux est cruciale. Le Palais de justice de Paris ne manque pas de m³ mais assurément de m². (*Sourires*) Il fait l'objet d'un schéma directeur, mais sa réalisation prendra des années et coûtera 2 milliards. Il faut donc prendre des mesures transitoires. Un travail à ce sujet est en cours et j'espère qu'il débouchera rapidement. Une extension hors des locaux du Palais de justice ne peut se faire que dans la concertation avec toutes les personnes concernées.

Au-delà, il faut lutter contre la délinquance financière sur le plan international. Le 4 décembre à Bruxelles je participerai à une réunion des ministres de l'Union européenne sur ce problème. Le 10 décembre je participerai à Washington à une réunion du G8 consacrée à la lutte contre les mafias internationales et le 17 décembre je signerai à l'OCDE avec M. Strauss-Kahn la première convention internationale pour lutter contre la corruption en matière de transaction commerciale internationale.

Enfin, dans le cadre de la réforme de la justice, le Gouvernement s'est engagé à privilégier la lutte contre ce type de délinquance en y affectant des moyens, en organisant des formations particulières et en faisant vivre l'espace judiciaire européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe RCV et du groupe communiste*)

RENCONTRES DE LA JEUNESSE

M. Pascal Terrasse - Le week-end dernier a eu lieu à Marly-le-Roi la première rencontre nationale de la jeunesse avec 350 jeunes, pour mieux comprendre leurs difficultés et définir une politique de la jeunesse. Elle faisait suite à plusieurs rencontres locales. Vous avez aussi, Madame la ministre, montré que vous étiez la ministre de la jeunesse autant que du sport. Les jeunes vous ont fait part de leur inquiétude. Au-delà du constat sur l'état de la jeunesse, quel est le sens de votre démarche et quelles sont vos priorités ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement - Mme Buffet, absente pour des raisons indépendantes de sa volonté, m'a demandé de vous répondre. Cette rencontre nationale a été précédée de 1 700 rencontres locales avec plus de 100 000 jeunes. Certes, les problèmes des jeunes concernant les études, l'emploi, le logement, la santé, la discrimination sont connus. Il s'agissait plutôt pour le Gouvernement de définir précisément comment il allait répondre à leurs questions en élaborant des mesures avec eux et leurs associations. Les jeunes ont exprimé fortement leur volonté d'être écoutés et de participer à la vie publique. Que le Premier ministre et six autres ministres aient débattu en direct avec eux a été ressenti comme un signe fort.

A partir de ces résultats plusieurs ministres se sont mis au travail.

Plusieurs députés RPR et UDF - Lesquels ?

M. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement - Nous avons abouti à une cinquantaine de mesures précises. Il s'agit d'améliorer le bien-être des jeunes et leur vie quotidienne.

Plusieurs députés RPR et UDF - Comment ?

M. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement - Transport, accès au sport, à la culture, loisirs... Mais apparemment la jeunesse n'intéresse pas l'opposition ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Notre deuxième objectif est de créer les vraies conditions d'une citoyenneté des jeunes en multipliant les lieux d'écoute et d'information. Le troisième est d'améliorer les conditions d'études et de formation. Le ministère de l'éducation nationale a présenté un certain nombre de projets. Ces mesures seront élaborées tout au long de 1998 aux niveaux national et départemental. Des commissions de jeunes assureront le suivi de leur mise en oeuvre. Conscient de la responsabilité que lui donne le succès de ces rencontres, le Gouvernement tiendra ses engagements dans ce domaine comme dans les autres, ne vous en déplaise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

LUTTE CONTRE LE SIDA

Mme Odile Saugues - Hier premier décembre, la journée mondiale contre le sida a été l'occasion de faire le point sur la maladie, la recherche, les difficultés des malades. Le foyer infectieux existe toujours en France et l'épidémie se développe dans le monde. Pourriez-vous préciser quelles actions vous pensez engager pour faciliter les traitements en France, mais aussi sensibiliser les plus démunis, en situation de précarité, souffrant de handicaps psychologiques ou en prison, et qui sont les plus exposés ?

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé - Vous avez raison, l'épidémie n'est pas terminée. Dans les pays riches, l'espoir est autorisé. Ailleurs l'épidémie galope et c'est le désespoir.

Il y a chez nous 5 000 à 6 000 personnes contaminées tous les ans, et au total 110 000 personnes touchées par le sida, dont 80 000 qui connaissent leur condition et 30 000 qui ne la connaissent pas. Ces derniers sont en situation de grande précarité. C'est à l'occasion d'une complication qu'on découvre leur état. Or on peut dépister la séropositivité 10 à 15 jours après l'infection et commencer rapidement un traitement efficace. Il faut donc peut-être déclarer la séropositivité et non plus seulement le sida. Les médecins et les experts le réclament. Nous allons terminer de consulter les associations, le comité national de lutte contre le sida, l'Académie de médecine et la CNIL. Nous ne prendrons de décision en ce sens que si la confidentialité absolue est assurée. Je pense que ce peut être le cas comme pour le sida ; nous vous tiendrons informés dans les jours qui viennent.

Pour lutter contre la précarité, Mme la ministre de l'emploi prépare l'assurance maladie universelle, car même lorsqu'ils connaissent leur état, ils ne se soignent pas bien. En 1998 nous ferons des campagnes d'information. La mortalité a diminué de 50 % en 1997. Mais il ne faut pas se contenter de ce succès. La maladie n'est pas morte et il faut informer toujours plus, et continuer à rechercher le vaccin.

Dans le tiers monde, on compte 30 millions de sidéens, ils seront 40 millions en l'an 2000. L'Inde qui refusait de reconnaître le problème en compte 3 à 5 millions, le Nigeria, l'Afrique australe sont atteints. Il y a 16 000 nouveaux cas par jour, et déjà 9,5 millions d'orphelins. Que faire ? Notre ministère de la coopération consacre 120 millions à la prise en charge ambulatoire et il faudrait faire plus. Il faut soutenir le programme sida lancé par l'ONU dans quatre pays, et surtout, je crois pratiquer la solidarité thérapeutique, esquissée par le Parlement européen. On ne peut plus regarder mourir 40 millions de personnes. Il faut apporter un secours au cas par cas.

Belle idée donc que ce fonds de solidarité thérapeutique grâce auquel, pour un malade soigné dans les pays riches, un peu d'argent irait à ceux des pays pauvres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe RCV et du groupe communiste*)

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

M. Nicolas Dupont-Aignan - Madame la ministre de la justice, votre réponse sur la violence dans les transports publics était édifiante : un conseil, une commission, des discussions locales et des emplois-jeunes. Il ne manquait que la table ronde proposée par le ministre des transports et l'appel à l'imagination lancé par le ministre de l'intérieur. Ce décalage entre la réalité des problèmes et les réponses gouvernementales n'est pas de nature à rassurer les 34 % d'habitants de l'Ile-de-France qui éprouvent un sentiment d'insécurité dans les transports publics.

Lors de l'examen du projet de loi sur l'emploi des jeunes, j'avais dit déjà combien il me semblait irréaliste de confier des missions de sécurité à des jeunes peu formés. L'actualité récente marque une première faillite de l'illusion sur laquelle ce gouvernement a bâti sa politique de l'emploi et celle de sécurité. Quand comprendrez-vous que nos banlieues ont besoin d'effectifs de police expérimentés et qu'il faut prendre à bras-le-corps la question des mineurs délinquants ? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour rétablir l'ordre dans nos cités et dans les transports publics ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice - Je comprends la tentation de tourner en dérision les mesures du Gouvernement, mais elles ont au moins le mérite d'exister alors que sur tous ces problèmes, qui ne datent pas d'hier, vous n'avez pas fait grand chose ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF ; applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

La délinquance des mineurs est l'un des problèmes les plus graves que notre société ait à affronter. En effet, des mineurs de plus en plus jeunes commettent des actes de plus en plus graves. Face à cela, le Gouvernement est décidé tout d'abord à s'attaquer aux actes d'incivilité qui empoisonnent la vie dans nos villes. Ces actes, qui ne sont pas des délits caractérisés, sont du ressort de la médiation sociale, étant entendu qu'il faudrait assurer très en amont une prise en charge de ces enfants en difficulté qui manifestent leur violence très tôt, parfois dès l'école maternelle.

S'agissant des délits caractérisés, il convient de distinguer les primo-délinquants et les récidivistes. La justice doit convoquer immédiatement les jeunes avec leurs parents, car à la racine du problème, il y a presque toujours une démission des parents. Convocation immédiate, donc, mais aussi sanction immédiate avec réparation - allant de la lettre d'excuses au travail d'intérêt général. Pour les multirécidivistes, les juges des enfants ont besoin de structures qui permettent d'éloigner temporairement ceux-ci de leur quartier, avant de les réinsérer dans la vie sociale. Nous menons donc, depuis juillet, une réflexion sur ces foyers d'accueil, qu'il s'agisse des unités à encadrement renforcé prévues par mon prédécesseur ou des foyers classiques. J'ai demandé à l'IGAS, à l'IGA et à l'Inspection générale des services judiciaire de me remettre un rapport sur leur fonctionnement.

J'ajoute que si nous privilégions l'action éducative, nous n'en écartons pas pour autant la sanction pénale puisque 700 mineurs se trouvent actuellement dans nos prisons. Pour les avoir visitées, je peux vous dire que nous devrions tous avoir un seul but : éviter aux mineurs de faire de la prison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe RCV et du groupe communiste*)

M. le Président - Nous en avons fini avec les questions au Gouvernement.

La séance, suspendue à 16 heures 5, est reprise à 16 heures 15.

PRÉCISIONS AU SUJET D'UN VOTE

M. Alain Bocquet - Un journal du soir bien connu qui ne semble pas parfaitement informé vient de publier une liste des votants sur le projet relatif à la nationalité et plusieurs députés de mon groupe s'en sont émus. La machine ayant plus ou moins bien fonctionné et des rectifications ayant été faites, je voudrais qu'il soit pris acte du fait que Michel Vaxès, Jean Vila, Georges Hage, Daniel Paul, Jacques Brunhes, Janine Jambu, Jean-Claude Sandrier, Robert Hue, André Lajoinie et Patrick Malavieille se sont abstenus comme l'ensemble du groupe communiste.

M. le Président - Acte vous en est donné.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE ET DÉBAT SUR CETTE DÉCLARATION

L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique européenne et un débat sur cette déclaration.

M. le Président - Nous allons entendre la déclaration du Gouvernement puisqu'un tel exercice doit désormais avoir lieu avant chaque sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères - Ce débat devrait être une occasion précieuse de faire le point avec vous sur l'état de la construction européenne. Quarante ans après le Traité de Rome, sept ans après le Conseil européen de Strasbourg au cours duquel s'était noué entre le Président Mitterrand et le Chancelier Kohl l'accord sur la monnaie unique, six ans après la disparition de l'Union soviétique, cinq ans après la ratification du traité de Maastricht, six mois après le changement de majorité et de gouvernement, deux mois après la signature du traité d'Amsterdam, six mois avant la confirmation par le Conseil européen du passage à l'euro, où en est l'Europe ?

Après la fin de la bipolarité, à l'heure de la mondialisation, au moment où les opinions publiques sont désenchantées, l'Europe répond-elle encore aux espoirs que les responsables de l'après-guerre, puis leurs successeurs et les successeurs de leurs successeurs avaient placés en elle ? La poursuite de la construction nous affaiblit-elle ou nous renforce-t-elle ?

La construction européenne est confrontée aujourd'hui à un noeud de problèmes comme il ne s'en est pas présenté depuis longtemps. Ces problèmes découlent cependant non pas de l'échec de l'Europe, mais au contraire de sa réussite, de son avancée et de l'attrait croissant qu'elle exerce. Dans un monde devenu global, nous devons plus que jamais continuer à faire l'Europe, et je dirai pourquoi. Mais notre devoir est de la faire en écoutant les messages lancés depuis des années par les électeurs, c'est-à-dire sans défaire la France.

La construction européenne est dans une phase compliquée. L'Union européenne ne serait pas confrontée à ces problèmes si elle n'avait pas progressé autant, si elle n'avait pas développé des politiques communes aussi importantes pour leurs bénéficiaires, si il n'y avait pas autant d'acquis, si elle n'avait pas accepté de nouveaux membres, suscité de nouvelles candidatures, commencé de changer la carte du monde. L'Europe est à la croisée des chemins. Elle va devoir simultanément se renforcer, mettre en place l'euro, poursuivre son approfondissement selon l'expression consacrée, répondre à de nouvelles demandes, maîtriser ses coûts et par tout cela, demeurer ou redevenir opérationnelle. Il va ainsi falloir à la fois financer le budget de l'Union européenne pour les années 2000-2006...

M. Jacques Myard - Impossible !

M. le Ministre - ...dans un contexte de rigueur budgétaire, préserver les politiques communes souvent bâties à l'initiative de notre pays et qui forment le coeur des acquis européens, commencer à négocier avec ceux des candidats à l'adhésion qui auront été jugés en état de le faire tout en tenant compte, déjà, des conséquences des futurs élargissements sur la vie interne de l'Union, avoir une politique adaptée aux pays candidats avec lesquels les négociations ne peuvent pas encore commencer, prévenir la paralysie qu'atteindrait inmanquablement une Europe élargie sans que ses institutions aient été mises en mesure de fonctionner malgré tout. Rarement l'Union européenne aura eu à régler en même temps autant de problèmes aussi compliqués, aussi interdépendants.

A cela s'ajoute que dans bien des pays de l'Union, la foi des fondateurs dans les bienfaits d'une Europe unie a été supplantée peu à peu par une approche utilitariste qui soumet chaque progrès potentiel à une comparaison soupçonneuse des avantages et des inconvénients, que certains voient plus en elle le fourrier d'une mondialisation que son contrepoids. Beaucoup, d'ailleurs, n'acceptent pas que l'Europe soit plus qu'un marché parmi d'autres dans le marché mondial et s'opposent à tous ceux qui sont convaincus -la France en premier- qu'elle doit devenir une puissance.

Tant de contraintes, de dilemmes, de malentendus pourraient décourager, ou faire rêver à des solutions chimériques. Ces tentations doivent être écartées l'une comme l'autre.

En effet, la construction européenne est plus indispensable que jamais.

Pour des raisons géopolitiques et d'équilibre mondial tout d'abord. Parce qu'après l'effondrement du bloc soviétique, le monde d'aujourd'hui est encore, ou à nouveau instable. Parce que la souveraineté, souvent fragile, a proliféré avec la création d'Etats nouveaux : 185 Etats siègent maintenant à l'ONU. Parce que la montée des nationalismes affecte l'Europe elle-même, ne serait-ce que sur ses marges.

En unissant les hommes, en mêlant les intérêts, en conduisant les Etats à coopérer, l'Union européenne reste le plus grand facteur de stabilité en Europe. Les peuples d'Europe centrale et orientale ne se trompent pas en aspirant à la rejoindre.

Elle reste indispensable aussi comme cadre à la croissance économique.

Le marché commun, puis le marché unique, avec l'accroissement des échanges des hommes, des capitaux, des marchandises et des services, ont été un puissant facteur de développement des économies européennes. L'Union européenne représente 60 % de nos échanges. Aujourd'hui, alors que de grandes zones de libre échange émergent ailleurs, alors que de nouvelles grandes puissances économiques se profilent, aucun pays européen ne peut seul combattre à armes égales, peser suffisamment pour faire prévaloir des règles du jeu équitables ou défendre avec suffisamment de moyens ses intérêts légitimes.

Cette construction reste indispensable aussi pour la sécurité de ses citoyens.

En effet, dans le monde actuel, caractérisé par l'affaiblissement relatif des Etats, par l'interconnexion des marchés et la mobilité des hommes, les risques d'immigration clandestine, de grande criminalité organisée, de trafic de stupéfiants s'accroissent et une prévention et une répression efficaces ne peuvent plus de concevoir dans le seul cadre national. La libre circulation des personnes doit s'accompagner d'une sécurité renforcée. D'où les accords de Schengen aujourd'hui signés par 13 pays. Le traité d'Amsterdam donne à l'Union européenne des moyens nouveaux sur ce plan.

Bref, aucun de nos problèmes, ne serait plus aisé à résoudre si nos engagements européens se relâchaient. L'Europe est la meilleure réponse à la mondialisation et à la prédominance des Etats-Unis. Si la construction européenne n'existait pas, il faudrait l'inventer : elle est une nécessité, et non une fatalité.

Il nous faut, comme on le dit souvent, parachever l'Europe sans défaire la France.

M. Jacques Myard - Voilà le dilemme !

M. le Ministre - Nous voulons que l'Union européenne ne fonctionne pas comme un trou noir qui absorberait les identités nationales. Les institutions européennes doivent avoir des pouvoirs clairement définis et éviter la paralysie progressive. L'Union européenne doit être capable de défendre dans le monde les intérêts de ses membres, sur les plans politique, diplomatique, aussi bien qu'économique, culturel ou juridique. Elle doit aussi mieux répondre aux aspirations sociales, culturelles, civiques et de sécurité de ses citoyens.

Compte tenu de ces impératifs, la politique de ce Gouvernement, et notamment de Pierre Moscovici et de moi-même, sous l'autorité du Premier ministre et en accord avec le Président de la République consiste d'abord à veiller au bon lancement de l'euro -qui aura bientôt triomphé de l'euro-hostilité, de l'euro-scepticisme, de l'euro-fatalisme, pour ne pas dire de l'euro-ignorance, interne ou externe à l'Union. Si l'on cherche un résultat du volontarisme français, en voilà un. Accompagner cet immense progrès monétaire d'un progrès parallèle en matière de politique économique, c'est tout le sens du "conseil de l'euro" ou de l'"euro-groupe", à l'instauration duquel le ministre de l'économie s'emploie activement. Je suis convaincu que nous arriverons à en démontrer l'utilité à nos partenaires.

Dès la confirmation du lancement de l'euro, il nous faut être prêts à tirer parti en 1998, dans d'autres domaines, du choc fédérateur de cette décision.

M. Jacques Myard - C'est un aveu !

M. le Ministre - C'est une perspective. On ne mesure pas assez combien ce projet est l'aboutissement d'une volonté française ancienne. C'est en 1971 que l'idée d'union économique et monétaire a été évoquée pour la première fois, mais elle s'est ensuite heurtée à de nombreux obstacles ; elle correspondait à l'approche française de la remise en ordre du système monétaire internationale et c'est grâce à des circonstances historiques exceptionnelles et à des hommes d'Etat exceptionnels qu'elle a abouti. Nous sommes sans doute à la veille de la plus grande redistribution du pouvoir monétaire depuis la décision du président Nixon mettant fin en 1971 à la convertibilité du dollar en or.

Nous abordons les discussions sur le financement de l'Union dans les années 2000 à 2006 avec l'intention de faire admettre par nos partenaires un certain nombre de principes : maintien à 1,27 % du plafond des ressources propres, double programmation pour que le coût supplémentaire découlant des élargissements apparaisse clairement, maintien de la ligne directive agricole ainsi que du principe de la cohésion économique et sociale. Cette négociation sera longue et difficile et occupera au minimum toute l'année 1998 ; les bases sur lesquelles nous l'engagerons au prochain sommet de Luxembourg seront sans ambiguïté.

L'Union européenne a décidé d'ouvrir de nouvelles négociations d'élargissement.

Elle accepte de compter un jour vingt membres et plus : c'est une option historique en faveur de l'unité de notre continent. Nous allons décider dans quelques jours avec quels pays -sans doute six- les premières négociations vont s'ouvrir. Notre souci est triple. D'abord, que ces négociations soient menées sérieusement, de façon que ni l'Union ni les nouveaux membres n'aient à souffrir de certaines séquelles -ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé. Ensuite, que les institutions européennes soient réformées avant tout nouvel élargissement. Le Gouvernement a signé le Traité d'Amsterdam, ne pas le faire aurait ouvert une crise pour rien ; ce traité comporte d'ailleurs quelques dispositions utiles. Le projet de loi de ratification sera donc présenté au Parlement après vérification de la conformité constitutionnelle. Mais le Gouvernement est le premier à dire que ce traité ne suffit pas à garantir l'Union contre une future paralysie ; c'est pourquoi il a fait savoir à ses partenaires qu'une modification adéquate de la pondération des votes, une extension de la majorité qualifiée et une réforme de la Constitution étaient pour lui autant de préalables à de futurs élargissements. Il s'est associé à la Belgique et à l'Italie pour le dire avec solennité. C'est pour nous d'une importance capitale : nous ne laisserons pas se dissoudre une oeuvre européenne à laquelle plusieurs présidents, de nombreux gouvernements, d'innombrables responsables politiques de gauche comme de droite ont consacré tant d'énergie. Je sais que nombreux sont ici ceux qui partagent cette détermination.

Enfin, nous tenons à ce que le démarrage des négociations avec certains pays n'entraîne pas une fracture entre ceux-ci et les autres candidats à l'adhésion. L'attraction exercée par l'Union a déjà joué un rôle très bénéfique sur tous ; nous voulons que cet effet se poursuive. C'est le sens de l'idée française de conférence européenne, rendez-vous annuel des pays membres et de tous les pays candidats, y compris la Turquie : en effet, laisser en dehors ce pays stratégiquement très important, où les forces de modernisation sont confrontées à des forces obscurantistes, n'aurait que des conséquences néfastes pour tous et contredirait les accords signés depuis trente-quatre ans. Nous nous efforçons de convaincre nos partenaires, et je pense que nous y parviendrons au conseil européen de Luxembourg.

J'en arrive à la politique étrangère et de sécurité commune, dont l'idée a été lancée en 1989, sans naïveté. Le processus sera long : il s'agit de forger de nouveaux alliages, à partir de ces métaux très résistants que sont les mentalités nationales, et de faire en sorte qu'ils aient un effet multiplicateur et non pas réducteur d'influence. En cette matière, l'important est la ténacité. J'observe qu'au sujet du Proche-Orient, les réactions des Quinze tendent à se rapprocher de la vision française ; en ce qui concerne l'unilatéralisme, dont les Etats-Unis ont tendance à abuser, elles sont très homogènes : quand le gouvernement français a autorisé Total à signer un contrat avec l'Iran, nos partenaires européens ont montré qu'ils n'acceptaient pas une politique de sanctions décidée unilatéralement par un seul pays. Le sommet entre l'Union européenne et l'Asie et les préparatifs d'un sommet du même type avec l'Amérique latine ouvrent également des perspectives encourageantes.

A l'époque du traité de Maastricht, nous avons parlé de "sécurité commune", le réalisme ayant commandé de ne pas parler de défense. Cependant, le moment paraissait venu d'évoquer la possibilité pour les Européens de se regrouper pour assumer une part croissante de leur propre défense. La France n'a cessé sur ce sujet de se montrer persévérante et inventive, mais nos alliés ne partagent pas actuellement cette appétence et nous sommes obligés d'en tenir compte. En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il y a place pour une Alliance atlantique rénovée, à l'intérieur de laquelle les Européens remplissent des missions qui sont d'intérêt vital pour eux. Voulant faire évoluer les mentalités, nous continuerons de faire des propositions. Ainsi, par exemple, "l'abstention constructive" permettrait-elle de prendre des décisions, même lorsque tous les participants ne sont pas intéressés.

Au sein de l'OTAN, nous restons disponibles, même si les réponses que les Américains ont apportées aux demandes du Président de la République n'ont pas été satisfaisantes. Le problème essentiel en ce domaine est celui de la coopération en matière d'armement. C'est un des points sur lesquels l'avenir de l'Europe se joue, surtout entre la France et l'Allemagne.

Pour progresser ou pour rétablir le cap, il faut avant tout insuffler davantage d'influence française dans tout le processus européen. La volonté ne suffit pas...

M. Jacques Myard - Il faut un budget ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

M. le Ministre - Il y faut de la persévérance.

Comment accroître l'influence française dans les mécanismes de décision européens ?

Tout d'abord, cessons de nous demander avec quel partenaire nous entretenons les relations les plus privilégiées. Aujourd'hui, il n'y a pas à choisir entre de bonnes relations avec Bonn ou avec Londres. Nous avons besoin à la fois de préserver toute l'énergie du moteur franco-allemand et, simultanément, de nous entendre le mieux possible avec les Britanniques surtout au moment où ils expriment l'intention nouvelle de rejoindre l'euro, même si aucune échéance n'est encore fixée en raison d'obstacles internes.

Les mêmes remarques valent pour nos relations avec l'Italie, l'Espagne et tous les autres partenaires actuels ou futurs de l'Union européenne. Nous n'avons pas à choisir. Il n'est pas un seul pays qui ne soit, à un moment donné, l'élément d'une majorité dont la France peut avoir besoin sur un sujet fondamental. Nous ne sommes plus à l'époque des alliances et des basculements d'axes.

Quant à la manière d'accroître l'influence française, sauf dans des cas rares ou particulièrement dramatiques, rien ne peut être imposé par des déclarations, proclamations ou incantations à Paris. Tout se négocie. Il faut bâtir des majorités, trouver des alliés qui peuvent être différents selon les sujets. Ce principe avéré dans les relations internationales, l'est encore davantage sur le plan européen.

Enfin, nous devons être très présents, actifs, organisés dans toutes les institutions -Conseil européen, Conseils des ministres, Cour de justice, Commission, Parlement- en étant capables d'anticiper. Nous devons recourir à toutes les formes d'influence que nos partenaires savent utiliser pour faire prévaloir leurs conceptions. Je crois de toutes mes forces qu'il n'y a pas aujourd'hui de plus haute façon d'être patriote que de poursuivre l'épopée européenne.

Oui, l'Europe peut se poursuivre en respectant les identités nationales.

Oui, il faut éviter qu'un nouvel élargissement ne paralyse les capacités de décision de l'Union.

Oui, il faut clarifier la répartition des pouvoirs et des responsabilités et appliquer la subsidiarité pour offrir une perspective claire aux pouvoirs nationaux et aux opinions.

Oui, le moment viendra de commencer à réfléchir sur le point d'arrivée institutionnel du processus européen. Ce serait le meilleur moyen d'apaiser les angoisses nationales infondées mais tenaces face au développement de l'Europe.

Oui, l'Europe doit se donner les moyens de satisfaire les aspirations sociales et la citoyenneté des Européens.

La réponse à toutes ces questions, dont le Gouvernement s'est déjà saisi très activement, comme en témoigne le sommet sur l'emploi, est non dans la nostalgie, mais dans l'audace, dans l'exercice quotidien d'une volonté française pour que les peuples se réapproprient le projet européen, car, pendant ce temps, les Etats-Unis dominant, la Chine s'est réveillée, la Russie va le faire, l'Inde pèsera de tout son poids. Pourrions-nous tolérer que, par l'addition d'une série de considérations, isolément légitimes mais globalement fausses, l'Europe ne soit pas au rendez-vous ?

Ayons confiance dans notre capacité à inspirer encore cette Europe, une Europe utile à tous ses habitants comme au monde et d'abord à notre pays, une Europe au sein de laquelle s'invente tous les jours et se confortera la souveraineté de demain exercée en commun avec nos partenaires les plus proches. Je propose qu'ensemble nous retrouvions cet élan fondateur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

M. Pierre Mazeaud - Avant de remplacer le président, j'aimerais interroger le ministre. Si j'ai bien compris, il a dit que nous serions peut-être amenés à modifier notre Constitution, sa révision éventuelle figurant parmi les conditions suspensives, voire résolutoires, du traité d'Amsterdam.

La ratification tient-elle également compte de cette condition, ce qui signifierait que nous entrions dans un processus où la ratification de chaque traité imposerait des modifications constitutionnelles ?

M. le Président - Peut-être répondrez-vous, Monsieur le ministre, après les interventions des orateurs principaux ?

M. le Ministre - Oui.

M. Mazeaud remplace M. Fabius au fauteuil présidentiel.

PRÉSIDENT DE M. Pierre MAZEAUD

vice-président

M. Christian Jacob - Je me réjouis de la tenue de ce débat en prévision du prochain Conseil européen. Du reste, tous les conseils européens seront désormais précédés d'un débat dans cette enceinte comme cela a été heureusement décidé sous la précédente législature par Philippe Séguin.

Je m'étonne donc qu'un tel débat n'ait pas eu lieu avant le sommet sur l'emploi. Était-ce parce que ce n'était pas un vrai sommet ou pas un vrai sujet ?

Le Conseil des 12 et 13 décembre prochain sera crucial, compte tenu d'une part du calendrier de la mise en place de l'euro, d'autre part, du débat auquel Agenda 2000 donneront lieu l'avenir des politiques communautaires, l'élargissement et le budget.

En ce qui concerne la monnaie, on attend de Luxembourg la confirmation du calendrier et des éléments de réponse aux questions que la crise asiatique soulève. Qu'en est-il du "gouvernement économique européen" ?

Les grandes décisions européennes doivent, avant tout, rester politiques. Par conséquent, il serait absurde que ceux qui n'entrent pas dans l'euro se voient reconnaître un droit à le gérer.

D'autre part, la mise en place de la monnaie unique implique des harmonisations entre les pays concernés et un pouvoir politique renforcé.

Le Conseil de l'euro doit donc être concrétisé dans les résolutions de ce prochain sommet.

S'agissant des institutions, pour nous gaullistes, le grand dessein d'une Europe réunifiée dans la démocratie prospère et forte de 500 millions d'habitants, entrevue dès 1960 par le général de Gaulle, est une chance pour la France, à condition que cette Europe respecte les nations et les États et ne soit pas abandonnée à la technocratie galopante. Le politique doit donc reconquérir le pouvoir qu'elle a perdu au fil des ans.

Même si, globalement, le cadre institutionnel a relativement bien fonctionné pendant plus de 50 ans, il faut absolument le faire évoluer, non vers un système fédéral cher au cœur de certains de vos amis socialistes, mais en donnant une véritable capacité de décision et d'orientation aux États.

Si nous ne prêtons pas suffisamment attention aux institutions, nous risquons d'encourager les errements déjà trop connus de la Commission.

Par conséquent, les conclusions du Conseil doivent prendre en considération la nécessaire modification des institutions sur trois points.

Premièrement, l'indispensable réduction du nombre de commissaires, sans laquelle les nouveaux pays adhérents seront en droit de demander un représentant au sein de la Commission. Or celle-ci ne doit surtout pas devenir une instance de représentation des États. Ce rôle ainsi que le pouvoir de décision appartiennent au Conseil, qui doit être renforcé face aux ambitions du Parlement européen.

Deuxièmement, la pondération des voix doit refléter les réalités démographiques et économiques des États. C'est la condition préalable pour que les populations sachent qu'elles peuvent peser sur les décisions.

Troisièmement, l'extension de la majorité qualifiée doit nous permettre d'éviter les situations de blocage qui paralyseraient la capacité de décision du Conseil. Cependant, une réserve impérative s'impose : le maintien du compromis de Luxembourg pour les questions présentant un intérêt vital pour les États.

C'est un service à rendre aux pays candidats que de modifier les institutions, notamment sur ces trois points. Il y va de la pérennité de l'Union européenne, de la qualité et de la rapidité de leur intégration.

Ceux qui disent "tout le monde tout de suite et après on verra" n'ont d'autre objectif que de faire implorer l'Union européenne.

Ce n'est ni notre souhait, puisque nous avons toujours milité pour la grande Europe, ni l'intérêt des pays qui ont dû subir le joug communiste. Mais M. Jospin ne s'est-il pas dit fier de compter des ministres communistes dans son Gouvernement ? (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*)

M. Robert Hue - Il a raison !

M. Christian Jacob - Les dispositions d'Agenda 2000 outrepassent le mandat donné à la Commission par le Conseil. Je suis surpris qu'aucun membre du Gouvernement n'ait rappelé la Commission à l'ordre, comme l'avait fait Alain Juppé. Je sais par expérience que le politique doit réagir dès les premiers dérapages de la Commission, sans quoi il ne peut plus que la suivre.

J'en viens au budget. Ce sommet doit garantir la continuité des politiques communes mises en œuvre par les Quinze, sans les dénaturer.

Le financement de l'élargissement doit être contenu dans un cadre financier rigoureux et la contribution des Etats doit rester plafonnée. Nous sommes en effet partisans d'une gestion rigoureuse des deniers publics, ce qui n'est pas le cas des gouvernements socialistes. C'est pourquoi vous avez choisi le recours massif aux prélèvements, sans maîtrise de la dépense publique, pour établir le prochain budget de la France. Mais laissons aux Français le soin de vous sanctionner lorsque le moment sera venu.

Il ne faut pas tomber dans le piège du "juste retour financier" qui empêcherait tout approfondissement.

Nous jugeons par ailleurs nécessaire de mettre en place une double programmation des dépenses, l'une pour les Quinze, et l'autre pour l'élargissement. Un tel mécanisme permettra d'éviter l'utilisation de différents artifices budgétaires, qui auraient pour conséquence de remettre en cause le financement des politiques existantes.

La Commission nous propose aussi de bouleverser les deux principales politiques communautaires que sont la politique structurelle et la politique agricole commune.

S'agissant de la PAC, on ne peut envisager que la ligne directrice agricole ne soit pas maintenue, dans son principe comme dans son montant.

Permettez-moi, Monsieur le ministre, deux remarques sur des points qui, à ma grande surprise, ont échappé à l'attention du ministre de l'agriculture. D'une part, le budget qui nous est proposé porte sur sept ans et non plus sur six. Ainsi donc, quand on parle de reconduction, ce n'est vrai que sur les six septièmes. D'autre part, par un stratagème budgétaire souvent utilisé par la Commission, les prix et compensations agricoles sont prévus en monnaie courante, et non en monnaie constante, comme pour toutes ses autres évaluations budgétaires. En conséquence, ce qui pourrait apparaître comme acceptable aujourd'hui, peut se révéler un leurre dans sept ans.

Le ministre de l'agriculture a déclaré, lors du dernier Conseil agricole, qu'il lui "apparaissait clairement qu'une réforme de la PAC était nécessaire", sous-entendu, avant les négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Je voudrais, à ce titre, tout d'abord me féliciter que le ministre de l'agriculture ait eu une telle "apparition", et qu'elle soit si claire ! Vous en conviendrez, la clarté et la vision prospective ne sont pas les principales qualités de M. Le Pensec, ni du Gouvernement ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste ; applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

En outre, cette volonté de réformer la PAC avant les négociations de l'OMC n'est pas sans nous rappeler la triste attitude de M. Louis Mermaz en 1992.

Est-il opportun d'afficher une série de concessions à nos partenaires mondiaux, avant même que les négociations soient engagées ?

Compte tenu du silence assourdissant du ministre de l'agriculture et de la volonté effrénée de la Commission d'aller très vite à tout prix, nous aurons du mal à faire marche arrière.

S'agissant de la réforme des organisations de marché, il a été adopté une stratégie globale qui ne correspond pas aux spécificités des différentes productions. En effet, on ne peut pas considérer de la même façon les productions exportatrices, comme les céréales, celles dont les débouchés restent européens et celles qui sont déficitaires.

Pour les céréales, les propositions de la Commission peuvent servir de base à une discussion, mais ne sont pas acceptables en l'état. En effet, la baisse de 20 % des prix qui est proposée ne correspond à aucune réalité sur le marché. Nous pouvons accepter une légère fluctuation du prix si nous obtenons en contrepartie la suppression totale de la jachère obligatoire, la compensation financière des baisses de revenus agricoles et la mise en place d'une véritable politique de bio-industrie.

La question se pose autrement pour les oléo-protéagineux. Nous ne sommes en effet autosuffisants en protéines végétales qu'à hauteur d'environ 25 % et à hauteur de 80 % pour les huiles. Au lieu de nous affranchir des contraintes de Blair House, nous allons nous retrouver en-dessous des plafonds de production négociés en 1993.

Par ailleurs, ces productions constituent une véritable chance pour les pays d'Europe centrale et orientale. Plutôt que la complémentarité, nous les invitons donc à la concurrence.

S'agissant de l'élevage bovin, l'absence de toute mesure de régularisation de l'offre et la baisse de prix de 30 % sont tout simplement stupides. Pour reconquérir des parts de marché par une baisse de prix, ce n'est pas de 30 % qu'il faudrait baisser les prix, mais de 50 à 60 %, tant sont bas les prix de nos concurrents d'Amérique du Sud et d'Australie.

En outre, le troupeau allaitant, qui représente 50 % des exploitations françaises en viande bovine, est localisé dans des zones herbagères qui ne pourront pas se convertir à d'autres productions.

M. Arnaud Lepercq - C'est vrai !

M. Christian Jacob - Le bouleversement de ce secteur aurait des conséquences économiques graves dans certaines régions difficiles.

La même logique de baisse des prix a prévalu pour le lait. Mais le système de prime à la vache se traduira par une augmentation du nombre de vaches de réforme mises sur le marché de la viande, qui est déjà fragilisé.

Ce n'est pas par amendements, inflexions ou modifications, comme M. Le Pensec l'a fait au dernier Conseil, s'inspirant toujours de la méthode Mermaz, mais par le refus en bloc des propositions sur le lait, la viande et les oléo-protéagineux que nous contraindrons la Commission à revoir sa copie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du RPR)*

Il faut donc se battre, comme ont su le faire le gouvernement d'Alain Juppé au moment de la crise bovine et Alain Juppé lui-même lorsqu'il était ministre des affaires étrangères. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

Pour remporter une bataille, Monsieur le ministre, il faut d'abord la livrer.

Je suis aussi opposé à vos propositions de plafonnement et de modulation des aides. Démagogiques, elles ne répondent pas aux problèmes des exploitations agricoles françaises. Loin d'être un gadget, les aides compensatoires sont versées en cas de baisse de revenu constatée suite à la mise en place de la PAC de 1992. Pour combattre les abus, mettons en place un registre de l'agriculture, comme il existe un registre du commerce, et identifions les vrais agriculteurs. Nous éviterons ainsi que certains fassent faire le travail par une entreprise et encaissent des primes.

La vision du plafonnement d'un agriculteur grec ou portugais n'est pas nécessairement la nôtre.

Nous sommes dans un cadre européen et si notre objectif est de défendre les intérêts de la France, abstenons-nous des déclarations intempestives, doctrinaires et mal étayées, comme le ministre de l'agriculture a pu en faire.

Comptant réformer les fonds structurels, la Commission transfère avec votre accord l'objectif 5A sur la ligne directrice, ce qui va servir de prétexte aux revendications des parlementaires européens de votre majorité plurielle, qui souhaitent chaque année remettre en cause le budget de l'agriculture.

D'autre part, vous ne semblez pas contester la remise en cause qui se traduira par une nette diminution des soutiens alloués à la ruralité française, en raison de la nouvelle concentration des zonages.

Certes, les exploitants agricoles, les artisans, les PME et le petit commerce ne représentent pas les catégories sociales dont il faut, à vos yeux, se préoccuper. Mais cette réforme perverse rompra des équilibres déjà fragiles.

C'est d'une Europe politique dont nous avons besoin. Or qu'a fait le Gouvernement depuis six mois sur les sujets communautaires ? Rien, parce qu'entre les sensibilités de Robert Hue, Noël Mamère ou de Madame Guigou, M. Jospin est contraint au grand écart permanent. La France se trouve donc isolée, sans idées, sans projets et sans moyens.

Les déclarations de M. Jospin, gonflé d'orgueil et imbu de lui-même, font sourire l'Europe entière. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Rappelons-nous du piège tendu par les socialistes avec l'accord de Blair House. Nous avons dû en sortir en 1993.

Aujourd'hui comme hier, il ne sert à rien de faire des moulinets à Paris si nous passons systématiquement à la moulinette à Bruxelles ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

M. Valéry Giscard d'Estaing - Cette déclaration du Gouvernement sur la politique européenne est opportune, puisqu'elle nous fournit l'occasion -la première depuis le changement de majorité- de "remettre en perspective" la politique européenne de la France, devenue la dimension essentielle de notre politique étrangère.

Vous avez ouvert ce débat, Monsieur le ministre, par une déclaration complète et précise, mettant en lumière les choix et aussi les interrogations du Gouvernement.

Je m'exprimerai à mon tour, au nom de l'UDF ; un mouvement dont l'histoire est intimement mêlée aux initiatives prises par la France pour faire avancer l'union de l'Europe, un mouvement qui a un beau palmarès européen et qui a aujourd'hui des convictions à affirmer et des propositions à présenter sur les conditions de ratification du traité d'Amsterdam et l'accompagnement politique de l'Euro.

Pourquoi une mise en perspective de la politique européenne est-elle si nécessaire ? Parce que sa perception par l'opinion publique est brouillée !

Si vous interrogez un Français sur ce point, il vous répondra, au mieux, qu'on va vers l'Euro, sans être sûr que ce soit bon. Quant à la vision politique, elle a perdu toute netteté. Chez les grands dirigeants, la situation n'est guère plus brillante. La rotation de la présidence européenne oblige à un optimisme de commande, puisque chacun est tenu de revendiquer un succès, mais le contenu des traités successifs -je pense à celui d'Amsterdam !- est de plus en plus mince, et les grands-messes européennes aboutissent rarement à des décisions. L'Europe n'est pas avare de communiqués, mais elle n'est pas prodigue en décisions.

Or le projet européen a changé de nature sans que l'opinion ni les dirigeants en tirent les conséquences. Jusqu'en 1990, la nécessité d'organiser l'Europe et la volonté politique de l'intégrer étaient réunies en un seul et même débat. Depuis l'ouverture à l'Est, il y a d'un côté le débat sur l'organisation de la grande Europe, de l'autre l'intégration éventuelle de l'Eurocommunauté. A l'origine donc, le beau rêve politique et visionnaire comportait deux dimensions. Sur l'organisation tout le monde ou presque était d'accord. Les clivages portaient sur l'intégration, d'autant qu'à l'horizon on apercevait le fédéralisme. La vie parlementaire a retenti de ces débats lorsqu'eût lieu -devant un hémicycle bien garni- le vote sur la CED. C'est sur un désaccord européen aussi que les ministres MRP démissionnèrent en 1962 du gouvernement Pompidou.

Mais ces discussions portaient sur l'organisation et l'intégration d'un seul espace, l'Europe de l'Atlantique au rideau de fer. La décennie 1970 fut celle de l'intégration avec l'apparition du Conseil européen -je précise pour certains qu'il n'y a plus de sommet- l'élection du Parlement européen au suffrage universel, la création du SME. Ce coût d'arrêt fut porté en 1984 par Mme Thatcher qui bloqua le projet presque mûr de donner un fonctionnement juridique à l'Union politique. C'est une Europe de l'Ouest à l'intégration inachevée qui vit la porte s'ouvrir à deux battants sur l'Europe de l'Est libérée.

Fallait-il alors poursuivre l'intégration pour offrir un nouveau cadre à l'Europe ? Fallait-il faire entrer les Etats de l'Est dans la communauté inachevée ? C'est cette seconde solution qui fut retenue puisque le Conseil européen d'Amsterdam, donna son accord pour que tous les pays européens candidats aient vocation à entrer dans l'Union européenne.

Dans quelques mois, une "Conférence Européenne", sous présidence britannique, rassemblera dans une même salle tous les Etats membres et tous les pays candidats à l'adhésion, y compris la Turquie, sur l'insistance étrange de la France, et donnera une représentation visuelle, une image virtuelle de la future grande Europe.

Pourtant, tout le monde fait comme si on poursuivait toujours le projet de l'intégration européenne, qu'on pourrait étendre à la grande Europe.

Cette illusion, largement partagée, parce qu'elle représente une facilité pour l'esprit, explique la perplexité de l'opinion, et la confusion intellectuelle des accords qu'on nous propose.

La grande Europe n'est pas un cadre réaliste pour l'intégration commune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF*)

En effet, elle regroupe des pays aux structures et aux cultures trop différentes, et tous les Etats ne partagent pas la même volonté d'intégration.

Il est aisé de prophétiser que cette tentative ira à l'échec.

Les deux axes d'action en Europe seraient donc plutôt de donner à la grande Europe, celle qui rassemblera un jour tout le continent européen, selon la vision prophétique du général de Gaulle, une bonne structure, et de donner un contenu, à l'espoir de ceux des Etats qui veulent et peuvent faire avancer plus loin leur intégration. L'euro va nous en fournir l'occasion.

Conduire ces deux tâches différentes c'est la condition pour sortir de l'immobilisme où nous nous sommes laissés enfoncer.

Le traité de Maastricht avait pour noyau central l'union monétaire, conçue avant la chute du mur de Berlin. Pour répondre à la question brûlante de l'élargissement, on nous propose le couple formé par le traité d'Amsterdam et l'Agenda 2000, élaboré par la Commission.

La diplomatie française doit souhaiter sans complexe, sans arrière-pensée, et même avec un dynamisme affiché, la réussite du projet de grande Europe, et y contribuer ; elle doit aussi protéger soigneusement les intérêts nationaux.

Mais ce serait un piège de croire qu'on pourrait rattraper sur le terrain de la grande Europe les échecs de l'intégration, dans le cadre des neuf ou des quinze.

La négociation sera serrée. La France doit veiller à ce que la réforme des fonds structurels ne lui coûte pas plus cher en lui rapportant moins, et que la "réforme" de la politique agricole commune ne vienne pas disloquer ce qui est pour nous un acquis indispensable. Au moment où nos partenaires, y compris l'Allemagne, demandent une diminution de leur contribution nette au budget européen, il n'est pas envisageable d'augmenter la nôtre.

Ayant le privilège fortuit d'être le seul Président de la République à avoir voté pour le traité de Rome, je puis témoigner qu'il n'aurait jamais été approuvé dans cette Assemblée sans son volet agricole : marché unique, préférence communautaire, et garantie du revenu.

L'Agenda 2000 comporte des évaluations optimistes sur ces points.

Il est essentiel que notre Gouvernement fasse connaître, dès l'ouverture de la négociation, les limites qu'il n'acceptera en aucun cas de franchir, en s'appuyant sur la représentation nationale, que je crois unanime.

L'Europe élargie ne pourra pas fonctionner de manière satisfaisante avec ses institutions actuelles. On attendait du traité d'Amsterdam qu'il les réforme. Il était même convenu que les négociations d'élargissement ne pourraient débuter que six mois après un accord formel sur ce point, en particulier sur la pondération des votes des Etats membres au Conseil, et de la composition de la Commission.

Le traité, signé le 2 octobre 1997 à Amsterdam, est strictement muet sur ces deux points. La condition convenue n'est pas remplie.

Je ne rappellerai pas les déclarations catégoriques faites par les plus hautes autorités de l'Etat à cet égard, notamment devant le Parlement de Hongrie, le printemps dernier, ou ce matin encore à Salamanque. Je m'appuierai sur un seul texte, le vôtre, Monsieur le ministre, à savoir la déclaration de la Belgique, de la France et de l'Italie, annexée au protocole sur les institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne. Ces pays y constatent que le traité d'Amsterdam ne répond pas à la nécessité de progrès substantiels dans la vie du renforcement des institutions. Ils considèrent "qu'un tel renforcement est une condition indispensable de la conclusion des premières négociations d'adhésion". Il y a quelques jours ici même, M. Prodi, président du Conseil italien, réaffirmait cette position. Or vous allez nous présenter ce traité pour ratification.

Elle risque de ne recueillir qu'un nombre limité de voix, d'abord dans votre majorité plurielle, si j'en juge par la déclaration de M. le président de la commission des affaires étrangères, et aussi dans notre opposition.

Il y a peut-être un moyen de sortir de cette impasse !

Ce que vous avez choisi de dire, Monsieur le ministre, acceptez de l'écrire, (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) non pas dans le texte du traité, mais sous la forme d'un article 2 de la loi de ratification qui dirait : "le Parlement ne sera appelé à ratifier les premières négociations d'adhésion qu'après avoir été saisi de l'accord comportant des progrès substantiels dans la voie du renforcement des institutions". (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF*)

M. Fabius remplace M. Mazeaud au fauteuil présidentiel.

PRÉSIDENCE DE M. Laurent FABIUS

Les députés UDF sont prêts à déposer un tel article additionnel. Peut-être serait-il préférable qu'il résulte d'une discussion entre le Gouvernement et le Parlement, étant entendu que dans la négociation européenne à venir, difficile mais nécessaire, vous avez tout intérêt, Monsieur le ministre, vis-à-vis de vos interlocuteurs, à vous appuyer sur la volonté exprimée par la représentation nationale. Et vous serez surpris de l'étendue de ce soutien, qui dépassera peut-être deux députés sur trois... (*Sourires*)

La poursuite du processus d'intégration prendra la forme, au 1er janvier 1999, de l'adoption de l'euro. La décision est pratiquement certaine et les statistiques financières indiquent que 11 Etats feront partie de l'Euro-communauté. Mais tous ceux qui ont participé à la préparation de la monnaie unique savent que l'euro ne peut pas rester isolé et qu'il a besoin d'un accompagnement politique. Si l'euro restait isolé dans la construction européenne, cela équivaldrait à une Europe gérée par une sorte de FMI ! Je vous laisse imaginer la réaction du général de Gaulle à cette idée, et même celle de grands dirigeants centristes ou socialistes de tradition humaniste !

Or, à Amsterdam, les dirigeants français ont donné l'impression qu'ils voulaient compenser sur le plan européen la frustration qu'ils éprouvaient, sur le plan national, de voir la politique monétaire sortir du champ de la compétence gouvernementale. Soyons clairs ! La Banque centrale européenne est et restera indépendante. Il n'y a aucune utilité pour la France de paraître mettre cette certitude en doute. Mais une Banque centrale indépendante, tout comme une magistrature indépendante, n'est pas coupée du tissu économique et social de la nation. Il se trouve seulement qu'elle prend ses décisions en toute indépendance. J'aime à citer la confiance que m'a faite Paul Volcker : "C'est très bien d'avoir une banque centrale indépendante, mais vous n'avez pas de gouvernement dont elle puisse être indépendante !" Ce qui pose le problème de l'accompagnement politique de l'euro.

La création de "l'euro-conseil des ministres des finances" est une initiative heureuse pour resserrer la coordination des politiques économiques entre pays participant aux risques et aux chances de l'euro mais il manque toujours une enceinte où la Banque centrale exposerait ses choix de politique monétaire -aux Etats-Unis, ce sont les commissions du Congrès qui jouent à ce rôle. C'est pourquoi je suggère la constitution d'un comité parlementaire de l'euro, de cent vingt membres par exemple, composé pour moitié de parlementaires européens des Etats membres de l'euro, pour moitié de parlementaires nationaux de ces mêmes Etats, comité devant lequel les dirigeants de la Banque centrale européenne présenteraient régulièrement les orientations de la politique monétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF*) Je souhaite, Monsieur le ministre, que la France prenne l'initiative d'une telle proposition.

Au moment de conclure, permettez-moi de prendre un peu de liberté. Je ne suis pas certain, en effet, de parler maintenant au nom du groupe de l'UDF, qui n'en a pas délibéré, mais je voudrais vous faire part de ma conviction personnelle, tirée de mon expérience. Il est de bon ton, presque partout, de tourner en dérision, ou au mieux de passer sous silence, l'évolution fédérale de l'Europe. Pourtant, nous recevons tous les jours des signaux qui nous prouvent que l'Europe, telle qu'on la construit, est hors d'état de prendre des décisions. Voyez par exemple le sommet de Luxembourg sur l'emploi : les objectifs chiffrés de réduction du chômage que l'on s'était engagé à fixer ont été remplacés par des recommandations, utiles sans doute mais soumises à toutes sortes de conditions. Une organisation internationale, telle que l'OCDE, aurait pu parvenir exactement aux mêmes conclusions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF*)

Si l'Union européenne n'est pas capable de devenir plus décisionnelle, elle glissera inexorablement vers une grande zone de liberté commerciale, couronnée d'institutions sur le modèle de l'OCDE pour l'économie et de la CSCE pour la défense. Ces institutions ne sont pas sans mérite, mais nous serons loin d'une Europe puissante capable de peser sur les orientations du monde.

Si les Américains ont donné à leur banque centrale le nom de "Federal Reserve System", ce n'est pas parce qu'elle est la banque d'un Etat fédéral, mais parce qu'elle exerce une fonction fédérale ! Si l'Europe veut devenir capable de prendre des décisions, elle devra se doter elle aussi d'institutions fédératives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et sur quelques bancs du groupe socialiste*) J'emploie intentionnellement le terme "fédératif", parce que c'est un beau mot que Montesquieu, ce conservateur révolutionnaire, emploie dans *L'Esprit des Lois* : "J'appelle fédérative, écrit-il, la convention par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un Etat plus grand, qu'ils veulent former. C'est une "société de sociétés", qui en font une nouvelle. Qui peut s'agrandir par de nouveaux associés, jusqu'à ce que sa puissance suffise à la sûreté de ceux qui se sont unis".

Ce projet d'une Europe fédérative, aux compétences solidement bornée au-dessous d'elle par le principe de subsidiarité, et respectueuse des identités et des cultures nationales, j'aimerais vous le faire partager. J'aimerais surtout qu'il devienne le projet de la France, jadis inspiratrice des grandes avancées européennes, pour le jour où elle retrouvera l'ambition, conforme à sa culture et à sa nature, de façonner à nouveau l'Histoire. (*Les députés UDF se lèvent et applaudissent ; applaudissements sur les bancs du groupe du RPR*)

M. Robert Hue - En premier lieu, je tiens à dire combien je suis satisfait que ce débat ait lieu. Il sera à l'évidence suivi de bien d'autres, tant les enjeux européens sont au coeur des choix politiques, sociaux, économiques du pays, mais il revêt cependant une signification particulière en raison de l'ordre du jour du Conseil du Luxembourg et de l'accélération du calendrier européen. J'ajoute que, par-delà ces échéances, tous ces débats doivent et devront tenir compte, dans chaque pays comme au niveau européen, de l'évolution des opinions publiques. Car n'est-ce pas un fait remarquable de la période qu'il ne soit plus possible d'avancer dans la construction européenne sans tenir compte du rejet des politiques d'austérité, de la contestation des choix ultralibéraux et de l'aspiration à de profonds changements ? J'en veux pour preuve le récent Conseil européen extraordinaire sur l'emploi dans lequel je vois un signal fort, moins pour ses résultats que parce que, pour la première fois, les chefs d'Etat et de gouvernement ont consacré une de leurs réunions à ce problème. Ce n'est certes pas la première fois que les institutions communautaires se penchent sur la question du chômage -les plans, les pactes, les livres de différentes couleurs et les rapports en témoignent. Mais c'est la première fois à ce niveau. Et l'engagement qui a été pris d'un suivi public et d'un bilan annuel crée en quelque sorte une obligation de résultats.

Vous comprendrez aisément que j'apprécie que ce soit à l'initiative du gouvernement de la France qu'un tel sommet ait eu lieu, et que les changements intervenus en juin dans notre pays aient permis de lever les résistances de certains de nos partenaires.

Ce qui a été décidé à Luxembourg est loin d'être à la hauteur des attentes et des urgences, mais la moindre avancée mérite d'être encouragée. Je pense en particulier aux objectifs concernant les jeunes et les chômeurs de longue durée, ou à la ponction sur les bénéficiaires de la Banque européenne d'investissements pour les PME-PMI innovantes.

Comment aller plus loin ? Comment faire reculer le chômage et la précarité pour promouvoir un modèle social répondant aux attentes des gens et permettant d'affronter les défis de la mondialisation ? C'est la crédibilité même du projet européen qui est en question, après tant de promesses de prospérité démenties par le vécu de millions de femmes et d'hommes confrontés à l'expérience de Vilvorde et de tant de plans curieusement qualifiés de "sociaux". Face à ces réalités, le débat porte désormais sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs annoncés.

Des pressions considérables, il est vrai, s'exercent pour pousser plus loin les recettes libérales qui ont pourtant prouvé leur nocivité, comme la baisse du coût du travail ou la flexibilité. Il n'est pas étonnant que les premières mesures prises par la majorité plurielle et le gouvernement issus des élections de juin en France aient suscité tant de commentaires et de réactions en Europe. Je pense aux mesures en faveur de l'emploi des jeunes, et surtout à la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Elles montrent que d'autres choix sont possibles.

Si Luxembourg -avec toutes ses limites- a pu être perçu comme le point de départ d'une dynamique nouvelle, c'est parce que l'exigence de résultats devient irrépressible. Les dizaines de milliers de manifestants rassemblés à l'appel des syndicats et de la Confédération européenne des syndicats sont là pour en témoigner.

Ce que nous souhaitons, c'est que s'amplifie le débat sur les moyens à mobiliser pour apporter des réponses à la hauteur des besoins, sur les mesures à prendre pour réduire la dépendance vis-à-vis des marchés financiers et pour se dégager progressivement du carcan des contraintes monétaires et financières qui étouffent la croissance et la relance de la consommation.

On touche là au coeur même de la tension entre les besoins des populations et les contraintes imposées par l'Europe des marchés financiers. Aussi est-ce principalement autour de ce défi de l'emploi -et autour des droits nouveaux à promouvoir pour les salariés et les citoyens- que doit s'opérer la réorientation de la construction européenne.

Certains feront mine de s'étonner des différences qui existent au sein de la majorité sur une question aussi importante que l'avenir de la construction européenne. Pour des raisons politiciennes bien misérables eu égard aux enjeux, ils sont à l'affût. Ils seront déçus ! Ce débat exigeant sur les choix européens de la France est normal. Il traverse toute la société française.

Le parti communiste l'aborde avec un esprit "euroconstructif". Nous ne souhaitons pas l'échec de la construction européenne. Nous voulons de toutes nos forces contribuer à la réussite de l'expérience engagée dans notre pays. Nous sommes en effet convaincus que dans le monde d'aujourd'hui, nous avons besoin de l'Europe.

Avec ceux qui refusent de sacrifier la nation et sa souveraineté à la construction européenne, nous disons non à l'Europe libérale, à l'Europe de l'argent-roi et de la soumission aux marchés financiers. C'est ce que nous avons dit avec le parti socialiste dans la déclaration que nous avons rédigée en commun. C'est dans ce même esprit que nous entendons redonner du sens à l'Europe en dépassant Maastricht. Oui, il est possible de faire l'Europe sans défaire la France, selon les paroles du Premier ministre ! C'est même la seule voie réaliste !

M. Jean-Claude Lefort - Très bien !

M. Robert Hue - C'est dire combien, même si le calendrier institutionnel s'accélère, nous sommes loin de considérer que tout serait bouclé, qu'il n'y aurait plus qu'à accepter sans discussion. Il y a beaucoup à faire, beaucoup à innover.

Trop souvent, les dirigeants européens prétendent enfermer le débat dans une alternative : ou bien l'alignement sur des positions déjà arrêtées, ou bien le rejet de tout l'édifice européen.

Mais la réalité est autre et il ne suffit pas que des critères soient entérinés par les gouvernements pour que les citoyens acceptent une austérité renforcée.

Nous percevons l'attachement des Français à la construction européenne, leur refus de l'isolement et du repli. Nous entendons aussi leurs inquiétudes et leurs questions. Les analyses des économistes confirment d'ailleurs que le débat est loin d'être clos. Il semble même qu'à l'approche des échéances de 1998 et 1999, il prenne un tour nouveau. Contrairement à ce qui est martelé à l'envi, tout est loin d'être réglé.

M. Jacques Myard - Eh oui !

M. Robert Hue - Je lis dans la presse les mots d'"alarme", de "sueurs froides", "d'angoisse". Que d'interrogations, que de problèmes nouveaux soulevés par ce choc que représente la suppression des monnaies nationales ! J'entends ce qui est dit -et pas seulement en France- sur l'amplification de la compétition économique, sur les risques d'alignement par le bas des salaires et des politiques sociales. Nous ne sommes pas seuls à nous inquiéter du pouvoir exorbitant accordé à la Banque centrale européenne. Le récent alignement des taux d'intérêt sur ceux de la Bundesbank ne sonne-t-il pas comme un avertissement ?

M. Jacques Myard - Tout à fait !

M. Robert Hue - Sans sombrer dans le catastrophisme, n'y a-t-il pas la matière à un vaste débat national et européen ?

Nous proposons pour notre part une réorientation de l'argent de la finance vers l'emploi et une véritable coopération monétaire, fondée sur une monnaie commune articulée avec les monnaies nationales. Et il s'agit d'un changement tel qu'il nous semble normal que, conformément à l'engagement pris par le Président de la République alors qu'il était candidat, les Français soient consultés par référendum. (*"Très bien !" sur les bancs du groupe communiste*)

M. Jacques Myard - Oui !

M. Robert Hue - Ce débat sur l'union monétaire rejoint le débat sur les institutions politiques. Qu'il faille adopter les institutions européennes ne fait aucun doute, particulièrement avec la perspective de l'élargissement. Reste à déterminer les principes fondamentaux qui doivent nous guider. Nous aurons l'occasion d'en débattre au moment de la ratification du traité d'Amsterdam

Nous entendons, pour notre part, tout faire pour rapprocher les centres de décision des citoyens. Aussi récusons-nous l'idée d'un pouvoir central européen et d'institutions inaccessibles aux citoyens, mais souhaitons, à l'inverse, l'émergence de droits nouveaux pour les gens, dans l'entreprise comme dans la cité.

Nous sommes hostiles, d'autre part, à la constitution d'un "noyau dur" et de "cercles concentriques", instituant à l'intérieur de l'Union des rapports de domination et de subordination : la construction européenne doit aider les Européens à surmonter leurs fractures, non à susciter de nouvelles tensions et des divisions nouvelles.

Nous voulons, enfin, concilier l'exigence d'un développement exponentiel des coopérations et des partages de responsabilités, avec le respect de la souveraineté nationale, afin d'assurer chaque peuple que ses choix fondamentaux seront respectés dans la construction commune.

Faute de prendre en compte les exigences démocratiques, et de respecter les souverainetés, on provoquera, en effet, des tensions accrues, des frustrations qui risquent de mettre en péril la construction elle-même. Déjà, le sommet d'Amsterdam n'a pu accoucher que de décisions bien ambiguës et éloignées des véritables exigences.

C'est bien à ce type de difficultés que seront confrontés le démarrage prochain des négociations avec les premiers pays candidats, les décisions concernant le financement de l'Union, enfin la réforme de la politique agricole commune. Il est normal que cette réforme préoccupe tellement les Français -et pas seulement les agriculteurs. Elle aboutirait, si elle était appliquée telle quelle, à détruire ce qui fait la spécificité de l'agriculture française, basée sur les petites et moyennes exploitations productrices de produits alimentaires de qualité, pour imposer un modèle américain de grandes exploitations liées aux firmes agroalimentaires. C'est dans une toute autre direction qu'il faut s'engager, et avec d'autres conceptions qu'il faudra aborder la négociation sur l'organisation mondiale du commerce. C'est pourquoi, nous examinerons prochainement une nouvelle loi d'orientation et de développement agricole et rural. Cette réflexion sur le devenir de la PAC -et des fonds structurels- est indissociable de la conception que l'on se fait de l'élargissement.

La construction de l'Europe de l'après-guerre froide est un des plus importants défis que nous ayons à relever. Nous ne pourrions y faire face qu'en répondant aux besoins de développement, d'emploi, de démocratie, de souveraineté et de paix, donc de sécurité.

Ces institutions économiques et politiques, nous devons les construire, avec les peuples concernés. A vouloir leur imposer des critères qui sont déjà sérieusement contestés dans l'Union européenne d'aujourd'hui, ne risque-t-on pas d'accroître les tensions, les fractures et à terme les conflits ? Nous souhaitons que la Conférence européenne appelée à réunir les quinze et l'ensemble des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne soit un véritable espace de dialogue et permette de définir les conditions de la participation des pays candidats en prenant en compte leurs intérêts comme ceux de nos populations.

Que de questions, que d'enjeux !

Le sommet de Luxembourg n'aura pas à trancher de tout. Mais il intervient à un moment crucial de la construction européenne et à la veille d'échéances lourdes. Nous souhaitons qu'il soit l'occasion de progresser vers la réorientation de l'Union européenne. De premiers signaux ont été donnés par la France depuis le mois de juin. Mais il faut aller plus loin, plus hardiment, en poursuivant un seul objectif : redonner du sens à l'Europe et contribuer à la réussite de l'expérience engagée en France. Nous savons quelle contribution cela représente pour tous ceux qui veulent que l'Europe sociale, d'éternel mirage, devienne enfin réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe RCV*)

Mme Marie-Hélène Aubert - Notre assemblée est enfin invitée à débattre des perspectives européennes cinq ans après le référendum sur le traité de Maastricht qui avait suscité de vrais échanges, malgré le simplisme de la question posée. En dépit de la faible victoire du "oui", la construction européenne s'est poursuivie -ou perdue- dans les couloirs de Bruxelles. Il est vrai que sa nature résulte des gouvernements qui la composent : si ceux-ci sont d'inspiration libérale, l'Europe leur emboîte le pas ; s'ils changent d'orientation, comme en France, alors elle se fait davantage l'écho de préoccupations sociales et environnementales. C'est tout à l'honneur de Lionel Jospin et de la nouvelle majorité d'avoir dès le mois de juin manifesté du volontarisme ; et il y a beaucoup d'hypocrisie à accuser Bruxelles de décisions iniques qui ont souvent été prises à l'unanimité du Conseil des ministres.

Cela dit, nos concitoyens ne se font plus d'illusions. On leur a offert le choix entre une Europe libérale-sociale ou une Europe sociale-libérale : c'est ce qu'on appelle la pensée unique... La faiblesse des avancées obtenues lors de la conférence intergouvernementale, la déception liée au traité d'Amsterdam, malgré l'accent nouveau mis, grâce à la France, sur l'emploi lors du sommet de Luxembourg, le fait que rien n'ait vraiment changé dans la vie des gens, notamment en ce qui concerne le chômage, mettent en relief l'impuissance de l'Europe à exister politiquement et à porter un projet mobilisateur.

Depuis Maastricht, les adeptes du verre à moitié vide et ceux du verre à moitié plein font match nul : les premiers déplorent à juste titre l'obsession du marché et de l'Union monétaire, les seconds s'autocongratulent à chaque échéance sur le saut de puce obtenu après des mois de discussions. Cette politique des petits pas ne suffit plus, même si elle est politiquement et diplomatiquement correcte ; et ce n'est pas la propagande des euro-béats sur le passage à la monnaie unique qui rassurera nos concitoyens, priés de s'enthousiasmer pour ce nouveau Monopoly.

Pendant ce temps, le libéralisme déferle sur la planète. L'Europe sera encore en train d'hésiter sur le nombre de décisions prises à la majorité qualifiée que nous serons tous passés sous les ordres de la World Company et de l'infâme M. Sylvestre ! Au-delà de l'Agenda 2000, l'Europe devra peser sur les négociations de l'OMC pour replacer l'homme au cœur de l'économie, et non adapter l'homme à la sacro-sainte compétitivité internationale.

L'espoir renaît cependant avec ceux qui se mobilisent pour exiger de réels critères de convergence social, environnemental, fiscal, culturel, sans lesquels l'euro ne sera qu'un outil de l'ultralibéralisme débridé. Ainsi, le prochain conseil européen revêt une importance capitale car il devra déterminer sur quels objectifs et dans quelles conditions l'Union peut envisager un élargissement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Agenda 2000 pose plus de questions qu'il ne clarifie les perspectives.

L'Europe a besoin de faire un saut qualitatif et la France, pays des droits de l'homme et fière de ce qui fonde la République, peut l'y aider, puisque sur nos bancs il ne se trouve plus grand monde pour prôner un nationalisme d'un autre âge. La construction européenne est une impérieuse nécessité et les écologistes, ardents promoteurs du "village planétaire", ne peuvent qu'y contribuer, en réclamant un nouveau modèle de développement.

Celui-ci suppose une union politique forte, associant les parlements nationaux, les collectivités territoriales et les professionnels, à l'élaboration des politiques européennes et ayant à coeur d'évaluer leurs effets. Nous en sommes encore loin !

Nous avons besoin d'une véritable Constitution européenne qui instaure la démocratie et le fédéralisme à la fois par le haut, en donnant tout son poids au Parlement européen, en simplifiant son fonctionnement, en adoptant le vote à la majorité qualifiée, en donnant un sens au concept de subsidiarité, mais aussi par le bas, en favorisant l'émergence d'une citoyenneté, voire d'une nationalité européenne. La France, la Belgique, l'Italie ont bien raison de poser un préalable institutionnel à l'élargissement. Espérons qu'ils convaincront les autres pays de sa nécessité. Seule une Europe politique et démocratique est à même de répondre aux préoccupations de nos concitoyens en matière d'emploi, de mesures sociales, de qualité de vie. Mais les politiques de l'emploi ne seront efficaces et durables que si nous nous interrogeons sur la façon dont nous répartissons le travail et les richesses, sur nos modes de production et de consommation. On ne peut se passer d'une évaluation objective des politiques qui ont été menées : ont-elles contribué à un réel développement humain ? Un bilan permettrait de définir une politique, plus opérante pour l'avenir.

L'échelle nationale n'est pas la plus pertinente pour nombre de sujets importants. L'Europe peut et doit constituer un modèle, si elle ne veut pas être un continent vieillissant, adoptant les mêmes méthodes que son concurrent d'outre-Atlantique. Aujourd'hui, des occasions nous sont données d'affirmer l'identité européenne.

D'abord, nous pouvons faire coïncider la mise en oeuvre du pacte pour l'emploi avec celle du pacte de stabilité.

Ensuite, l'Europe doit faire preuve d'audace : une politique de réduction du temps de travail courageuse et conséquente au niveau européen serait la preuve qu'elle a compris les enjeux de notre époque. Un plein emploi différent est à inventer ; l'annonce des 35 heures a été saluée chez plusieurs de nos partenaires, et l'Europe pourrait s'engager dans cette voie de manière coordonnée, en direction des 32 heures. Pour tenir compte des situations de départ différentes, il faudrait se fixer des objectifs en termes de pourcentage significatif -10 à 15 % de réduction du temps de travail- et de modalités -par exemple la semaine de quatre jours- déclinés par branche et laissant toute sa place à la négociation entre partenaires sociaux dans chaque pays. Les Italiens ont su transformer les critères draconiens de l'euro en un espoir immense ; de même, la crise de l'emploi pourrait être transformée en une chance : la "modernité", comme l'imaginaient des grands penseurs du XIXème siècle, va peut-être parvenir à ce que le travail nous libère du travail.

L'Europe est aussi un territoire : elle a besoin d'un véritable schéma de développement de son espace, portant sur des aspects tant immatériels que matériels. Nous ne souhaitons pas une Europe qui ressemble à une immense "rocade".

Enfin, l'Europe doit jouer son rôle dans la création de nouveaux emplois dans un "tiers secteur" d'utilité économique et sociale. Le Livre blanc de 1993 évoquait déjà la recherche d'une plus grande cohésion économique et sociale ; l'Europe doit élargir ce qui se fait dans différents pays de l'Union, notamment en France avec la récente loi sur les emplois-jeunes.

Elle doit aussi être audacieuse en matière d'environnement car malheureusement, la situation actuelle n'est guère plus reluisante qu'en 1992, lors du sommet de Rio. La plupart des engagements n'ont pas été tenus, et le principe de précaution existe surtout sur le papier. A la conférence de Kyoto, la France et l'Europe devront être fermes face aux Etats-Unis, pour lesquels l'effet de serre semble être le dernier des soucis.

De même notre PAC ne résistera pas longtemps aux pressions des multinationales agrochimiques et des marchés d'outre-Atlantique, si l'Union européenne ne s'engage pas résolument vers une agriculture plus soucieuse de la qualité, de la sécurité, de l'emploi, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la revalorisation du métier d'agriculteur ; une agriculture paysanne -terme qui est pour nous noble et fort.

La fuite en avant vers la surproduction et la surconsommation entraîne force gaspillages. Chaque filière devrait être responsable, de la conception à la destruction, de l'impact de son produit en termes sociaux et environnementaux.

La fiscalité écologique, encore balbutiante, permettrait de freiner les pratiques les plus néfastes et de dégager des fonds, pour réduire le coût du travail. D'une façon générale, nous devons assurer notre survie en portant attention à tout ce qui pourrait mettre en péril les ressources naturelles.

Démocratie, solidarité, développement soutenable, une certaine idée de la culture et de la créativité : voilà ce que nous devrions être en mesure de proposer à ceux qui veulent nous rejoindre. L'option prise par l'Agenda 2000 relève davantage d'une adaptation au libéralisme ambiant, et le sommet sur l'emploi parle essentiellement "d'employabilité" des travailleurs.

Nous voici donc à la croisée des chemins. Ou l'Union européenne dérégule, flexibilise, s'adapte à un certain type d'économie mondiale et elle disparaîtra ; ou elle renforce sa présence politique, fixe des règles acceptables, harmonise les législations sociales et fiscales par le haut, et elle peut devenir un modèle de développement pour le XXIème siècle de nature à intéresser les pays du Sud. Car, en l'état actuel des choses, les inégalités ne font que croître entre riches et pauvres, entre le Nord et le Sud. L'Europe a un rôle important à jouer : ce n'est plus le berceau des colonies, mais ce doit être un ensemble généreux et éclairé.

Elle manifesterait d'autant mieux sa force qu'elle saura exporter ses meilleures technologies, et non ses déchets ou ses usines polluantes.

C'est un des enjeux de Kyoto où la "bulle" -d'oxygène- européenne montrera l'exemple, et où la France propose d'encourager le développement d'énergies propres au Sud, à qui nous devons épargner les catastrophes écologiques. Arguer d'un "droit à polluer" est souvent une excuse pour faire du Sud une poubelle !

La renégociation des accords de Lomé montrera si l'Europe entend céder à l'OMC ou défendra ses partenaires privilégiés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. A l'heure où l'on envisage de réorganiser notre politique de coopération, pourquoi pas une véritable politique européenne de coopération ?

Une Europe généreuse et accueillante, ouverte aux apports les plus divers, qui profite des expériences des pays d'Europe de l'Est. Une Europe qui n'est pas une forteresse dressée contre le Sud mais qui sait échanger des expériences, une Europe fière mais pas arrogante qui sache s'enrichir de ses différentes cultures et des apports dont elle s'est toujours nourrie. Une Europe politique, enfin, qui ait son mot à dire sur la scène internationale. Cette Europe-là ne sera pas seulement une Europe des polices.

Nous comptons sur votre volonté, sur votre énergie, Monsieur le ministre, pour atteindre ces objectifs. Nous y apporterons toute notre vigilance, mais aussi notre soutien.

Notre Europe ne sera ni un musée ni le cousin boiteux des Etats-Unis. Notre Europe, c'est un enjeu de vie. Vive l'Europe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

M. Henri Nallet - Le groupe socialiste se félicite que le président Fabius ait pris l'initiative d'organiser ce débat avant le Conseil européen de la mi-décembre qui doit prendre des décisions importantes pour l'avenir de la construction européenne.

C'est l'occasion de dresser un premier bilan de la politique du Gouvernement dans ce domaine décisif de l'action publique.

La lutte contre le chômage et la reconnaissance de la nécessité de politiques publiques en faveur de l'emploi, font désormais partie de "l'agenda" communautaire ; un embryon de système de coordination des politiques économiques apparaît aux côtés de la banque centrale ; enfin, l'intégration du protocole social au Traité de l'Union, rendu possible par l'heureux changement de majorité au Royaume-Uni, montrent que la "dérive libérale" de la construction communautaire n'est pas une fatalité. Même si nous mesurons bien la longueur du chemin qui reste à parcourir, nous saluons déjà un acquis de taille : si on le veut vraiment, on peut infléchir le cours des choses...

Cette musique nouvelle, encore discrète, mais déjà perceptible, nous réjouit d'autant plus qu'elle doit beaucoup à l'action de ce gouvernement, qu'elle manifeste aussi ce que la France peut apporter au développement de l'Europe, avec modestie, réalisme et détermination. Autant les déclarations enflammées, les pétitions de principes, les inventions institutionnelles incessantes desservent durablement les intérêts qu'ils prétendent défendre, autant l'opiniâtre travail d'explication de dialogue, de négociation se révèle être la seule méthode. Et nombreux sont ceux qui, au sein de la Communauté, se réjouissent que le gouvernement français donne cette forme à son action.

Une autre évolution, perceptible depuis six mois, modifie aussi le contexte du prochain Conseil européen. Je veux parler de la préparation du passage à la monnaie unique ; la manière dont le Gouvernement a su construire le budget de 1998, réputé "infaisable" en avril dernier ; les résultats des efforts de convergence entrepris par les autres Etats membres qui seront plus nombreux que prévu à faire partie du "premier train" de l'Euro ; la substantielle et durable appréciation du dollar par rapport aux monnaies européennes ; les premiers résultats obtenus dans notre effort pour doter l'Europe de la monnaie unique d'un pilotage économique ; tout cela pose la question de l'euro dans des termes différents, beaucoup plus proches de ceux que nous défendions pendant la campagne électorale.

Oui, les choses ont changé et les décisions que vous prendrez bientôt s'inscrivent dans un contexte nouveau. Bref, je crois qu'une étape de la construction européenne s'achève et qu'une nouvelle période s'engage, dont la forme et la fin ne sont écrites nulle part. Avec l'euro, l'objectif de l'article 2 du traité de Rome, d'instaurer des relations plus étroites entre les Etats qui composent la Communauté "par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques"... est atteint. L'imbrication de nos espaces économiques au sein desquels les richesses produites par les uns et les autres s'exprimeront dans et par la même monnaie, nous apparaît désormais naturelle mais aussi inouïe, en tout cas irrévocable. Quel chemin parcouru depuis l'époque où nos parents s'efforçaient de rebâtir un appareil productif détruit par la guerre en assurant les fins de mois du pays avec les dollars du plan Marshall ! Et ils ne se sont pas trompés, les responsables politiques d'alors qui, comme François Mitterrand n'a cessé de nous le rappeler, ont compris que l'union des peuples d'Europe était la condition de la paix et du développement...

Oui, la monnaie unique clôt une étape...

Quel est le prochain objectif ? Comment l'atteindre ? Pour quel projet européen nous battons-nous ? Nous sommes d'autant plus fondés à nous et à vous interroger que l'élargissement de l'Union européenne dont vous allez fixer le cadre et la méthode dans quelques jours pose la question du contenu du projet européen, du concept même d'Europe qui sortira de cet élargissement sans précédent. S'il y a un moment où cette question de la fin poursuivie doit être posée, c'est donc bien maintenant.

Comment y répondre ? Par l'envolée, ce fameux souffle qui fait tant défaut, le supplément d'âme, les Etats-Unis d'Europe, la République universelle, qui laissent de marbre nombre de nos partenaires ? Sans parler du risque plus grave encore d'un discours général ou d'un projet ambitieux, sans rapport avec la modeste pratique communautaire quotidienne. Un tel écart provoque la perte de confiance et l'éloignement du citoyen. Nous préférons donc, de façon plus réaliste, chercher à donner un sens, à imprimer une direction, à introduire de la politique dans la machinerie communautaire.

Bref, à la veille de ce Conseil, rappelons ce à quoi nous tenons et qui doit inspirer notre action.

Nous voulons d'abord l'élargissement de l'Europe, le plus vite possible et dans les meilleures conditions, aux pays candidats qui appartiennent à l'Europe, car l'Union, comme condition de la paix et du développement, s'adresse à tous les peuples et à toutes les nations qui composent historiquement et culturellement l'Europe.

Nous voulons, pour les mêmes raisons, que cet élargissement renforce l'Europe pour laquelle nous nous battons depuis quarante ans, à savoir une Europe sans entraves, avec des politiques communes fondées sur la solidarité financière, le maintien d'une protection sociale assurant l'égalité, le développement des droits sociaux et de l'Etat de droit, l'affirmation dans le monde de valeurs et d'intérêts communs... une construction politique qui suppose une volonté commune et les moyens de l'exprimer et de la défendre.

A la lumière de ce qui est pour nous une double contrainte politique ou même une contradiction à surmonter, je centrerai mon propos autour de quatre thèmes qui sont abordés dans la communication de la Commission.

En ce qui concerne d'abord la réforme des fonds structurels, des fonds de cohésion et de la PAC, je m'en tiendrai à quelques généralités.

S'agissant des fonds structurels, nous soutenons le maintien du fonds de cohésion, parce qu'il est une expression significative de la solidarité communautaire et de l'effort financier en faveur de ces fonds structurels. Mais certaines informations nous font défaut pour débattre sur ce sujet : d'abord, une analyse des effets de ces fonds sur les régions qui en ont bénéficié, ainsi que des besoins réels des pays candidats au terme de la période de préadhésion. Faute de ces éléments objectifs, la discussion risque de tourner court par le blocage des pays bénéficiaires et, en retour, celui des pays contributeurs... La position intermédiaire de la France sur ce sujet doit lui permettre de contribuer à trouver une solution.

A propos de la politique agricole commune : on peut s'interroger sur les propositions de la Commission et rappeler que celles qui concernent la viande bovine, le lait, les oléo-protéagineux, ne nous conviennent pas. Il faut le faire savoir très clairement au Conseil et formuler rapidement des contre-propositions acceptables par une majorité d'Etats membres, pour éviter que l'agriculture n'en vienne, comme en 1992, à occuper tout le débat et à paralyser le Gouvernement français sur les autres sujets.

Voulant mettre au point un nouveau cadre financier, la Commission propose de fixer pour la période 2000-2006 les ressources de l'Union à 1,27 % du PNB, ce qui est raisonnable compte tenu de l'effort de maîtrise des finances publiques demandé aux Etats. C'est aussi inévitable, vu les prises de position des différents ministres des finances ! La cause est donc entendue. Mais nous ne croyons pas qu'une Europe élargie puisse tenir longtemps dans ce cadre. Il convient d'en savoir davantage et nous vous demandons d'être fermes à l'égard de la Commission. Où sont les études économiques sur l'élargissement et ses conséquences ? A-t-on comparé les estimations des uns et des autres ? On ne peut pas arrêter définitivement le cadre financier sur la base des simples projections d'Agenda 2000. L'incertitude dans laquelle nous sommes justifie votre proposition d'établir une double programmation financière, afin de séparer dans les premières années du moins, le coût de la préparation des candidats à l'adhésion et le financement des politiques communes. Une telle démarche, plus pragmatique et plus prudente, présenterait l'avantage de ne pas figer la négociation dans une contrainte financière prédéterminée, dont le seul fondement semble bien, quoi qu'en dise la Commission, relever de la théorie des soldes nets...

S'agissant de la stratégie d'élargissement, nous soutenons les propositions de la Commission et du Gouvernement français. Si on accepte de tenir un discours clair aux pays candidats sur la nature de l'Union, qui n'est ni un club, ni une sous-structure de l'OMC, et si on veut bien distinguer le processus d'élargissement des négociations bilatérales d'adhésion, le principe de la différenciation des candidatures est naturel et souhaitable. Il doit être acceptable par tous, d'autant plus que votre proposition de Conférence européenne devrait permettre aux Etats membres de l'Union et à tous les pays candidats d'évoquer les sujets d'intérêts communs parallèlement aux négociations bilatérales. De même, le partenariat renforcé entre l'Union et chacun des pays candidats doit donner l'occasion à chaque pays candidat de se préparer à l'adhésion dans les meilleures conditions. Cette perspective stratégique nous semble de nature à assurer le succès de l'élargissement, à la condition, bien sûr, que l'Union en tire toutes les conséquences et les assume pour son compte, dans son propre fonctionnement.

Sur l'élargissement et la réforme institutionnelle, on l'a dit, l'Union ne peut pas fonctionner à vingt-cinq comme elle fonctionnait à six. C'est pourquoi le Premier ministre a déclaré, il y a quelques jours, que "la réforme institutionnelle est un préalable à l'élargissement", rejoignant ainsi M. Prodi, qui s'est exprimé dans cet hémicycle. Nous ne devons pas ratifier le premier élargissement s'il ne s'accompagne pas des réformes souhaitées. Il n'y a là rien d'extraordinaire. Mais, comment nous y prendre pour réussir là où la Conférence intergouvernementale a échoué ? Certains, comme le Président Fabius, proposent de recourir à un comité de sages, d'autres, comme le président Lang, ont imaginé un processus constituant. Quant au Parlement européen, il suggère une procédure communautaire plus classique... Quoi qu'il en soit, le dernier mot reviendra au Conseil et aux gouvernements.

Aujourd'hui, le plus urgent est de dégager les points sur lesquels il faut trancher : le fonctionnement de la Commission, les modalités de vote au Conseil, le fonctionnement de celui-ci, la coordination des conseils spécialisés, l'association du Parlement européen à la prise de décision...

Un long travail doit encore s'accomplir. Expliquons clairement à nos partenaires, et surtout aux pays candidats, que notre détermination n'a rien d'une manœuvre, qu'il ne s'agit pas pour nous de mettre en avant la réforme institutionnelle pour retarder l'élargissement, mais que nous voulons accueillir les nouveaux Etats dans un ensemble en état de marche.

Le groupe socialiste approuve les orientations de la politique européenne du Gouvernement, qu'il engage à poursuivre dans la même voie, exigeante et réaliste. Par réalisme, vous accepterez les propositions de la Commission sur le processus d'élargissement, même si vous en refusez plusieurs et si l'ensemble de la réflexion vous paraît insuffisant. Nous comptons sur vous pour vous montrer exigeants sur le maintien des politiques communes fondées sur la solidarité, la détermination de perspectives financières réalistes, la définition d'une stratégie globale d'élargissement et la réforme des institutions.

Nous comptons sur vous pour convaincre une majorité d'Etats membres de construire une Europe plus vaste, plus forte et plus généreuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères - Il y a quelques mois encore, l'Europe voguait tel un bateau sans capitaine, sans cap et sans moteur. Aurait-elle retrouvé sa route ? Quelques signes avant coureurs inciteraient à le penser : la tenue du sommet sur l'emploi, l'ébauche d'un Conseil de l'euro, le respect par un nombre croissant d'Etats des critères de convergence. L'euro a toutes les chances de franchir au printemps prochain le cap du non retour. Sous l'impulsion de Lionel Jospin, de ses deux excellents ministres et en accord avec le Président de la République, la France aura été un artisan actif et ingénieux de cette accélération. Nous vous en félicitons.

Mais le manque d'ambition politique, qui est collectif, ne risque-t-il pas de tétaniser encore notre Europe ? Le Conseil de Luxembourg des 12 et 13 décembre sera-t-il l'amorce d'une embellie ? Le souvenir amer d'Amsterdam sera sans doute à l'esprit de nombreuses délégations. Ce n'est pas avec un mini-traité sans âme et sans relief, dont notre Gouvernement n'est au demeurant pas responsable, qu'on redonnera espoir à nos pays. Vous avez eu raison, Messieurs les ministres, de ne pas soumettre dès maintenant ce traité à notre ratification. Nous l'aurions sinon rejeté, à tout le moins reporté, et peut-être aurions-nous adopté la proposition formulée par le président Giscard d'Estaing.

Notre assemblée attend d'un Gouvernement comme le nôtre des initiatives fortes, originales et efficaces, ordonnées autour de deux objectifs : une Europe politique puissante, une Europe créatrice de richesses, d'emplois et d'idées.

Sans une Europe politique puissante, sans exécutif européen, l'euro sera emporté par la moindre tempête boursière. L'expérience montre que seule une politique économique commune, reposant sur un budget solide, peut amortir un choc frappant l'économie d'un pays membre d'une même zone monétaire et d'un marché intégré.

Quand, il y a quelques années, un effondrement de l'industrie de la défense mit en danger la stabilité de l'Etat de Californie, aussitôt l'administration fédérale lui apporta son soutien. Il est vrai que le budget fédéral américain redistribue 40 % de la richesse nationale, alors que notre petit budget européen ne représente que 1,2 % du PIB.

Si nous sommes incapables de renforcer nos institutions communes, toute crise grave dans un de nos pays se soldera, faute d'une riposte collective, par une aggravation du chômage ou par une baisse drastique des salaires.

Déjà, notre union est dotée d'organes de type fédéral : la Cour européenne de justice, le Parlement européen, la Commission et bientôt la Banque centrale. Manque un exécutif d'impulsion et d'action pour que s'édifie une fédération d'Etats nations.

Pour heureuse qu'elle soit, la déclaration tripartite signée par la France, la Belgique et l'Italie, ne fait que poser en termes techniques les questions auxquelles le sommet d'Amsterdam n'a pas répondu : pondération des voix, élargissement du champ des votes à la majorité qualifiée. Quand on est dans une impasse, il ne sert à rien de se cogner la tête contre les murs. Seule une méthode différente ouvrira de nouveaux chemins.

Proposez à vos collègues, Messieurs les ministres, de confier à un comité de personnalités indépendantes la mission d'établir un plan nouveau. Inspirez-vous des heureux précédents du comité Spaak, chargé de préparer le traité de Rome, ou du comité *ad hoc* nommé à Fontainebleau pour l'élaboration de l'Acte unique. Surtout, ne vous laissez pas de répéter qu'il n'y aura pas d'élargissement sans réforme préalable. Notre assemblée fera bloc derrière vous. Faites savoir que, préférant la crise à l'immobilisme, notre pays ne se laissera pas endormir par de bonnes paroles ou de faux-semblants.

La méthode proposée par la Commission pour aborder la question de l'élargissement justifie nos inquiétudes. La liste des pays candidats a été établie sur des critères purement technocratiques. Il ne suffit pas de recenser quelques données statistiques, de comparer des PIB ou les performances des différents candidats en matière de libération des échanges. Il faut s'interroger aussi sur leur aptitude, leur volonté de participer à un projet commun. La République Tchèque par exemple pourrait, selon des critères objectifs, entrer dans l'Union dans des délais rapprochés. Mais qu'y cherche-t-elle -ou du moins ses actuels dirigeants ? Un grand marché, le libre-échange. Elle ne veut ni de la monnaie unique, ni d'une politique étrangère commune, ni d'institutions fortes. De même, pourquoi l'Estonie, et pas la Lettonie ou la Lituanie ?

L'idée française de conférence européenne est plus ingénieuse et a le mérite de ne rejeter aucun pays dans les ténèbres extérieurs. Mais elle a ses inconvénients. D'abord on comprend mal que la Turquie soit retenue parmi les candidats. Un gouvernement comme le nôtre peut-il être indifférent à la tragédie du peuple Kurde ? 1 800 intellectuels et démocrates pacifistes fauchés par des escadrons de la mort des forces paramilitaires turques ; 3 185 villages évacués ou détruits, trois millions de déplacés vivant dans une misère indescriptible ; des députés, dont Leyla Zana, lauréate du Prix Sakharov du Parlement européen, arrêtés et condamnés à quinze ans de prison. On sait aussi que 80 % de l'héroïne consommée en Europe vient de Turquie et que l'armée turque se sert de cet argent pour nous acheter les armes qu'elle utilise contre la population civile. Qu'on ne nous dise pas qu'en intégrant la Turquie la démocratie progressera. Malgré les promesses faites au moment de la ratification de l'Union douanière, les libertés ont encore reculé. Je fais donc appel à votre conscience. Il ne faut pas retenir la Turquie comme candidat.

M. René André - Vous êtes trop sévère avec la Turquie.

M. le Président de la commission des affaires étrangères - En second lieu, cette conférence serait bien différente de la grande Europe proposée par François Mitterrand après la chute du mur de Berlin. Elle ne réunirait pas l'ensemble des Etats démocratiques, mais une partie seulement, et dans une perspective d'adhésion à l'Union européenne. Et puis, elle est conçue comme un forum de dialogue multilatéral. N'est-ce pas ajouter à l'enchevêtrement des structures ?

Sur un plan plus général, l'histoire nous l'enseigne : il n'est pas de construction politique durable sans un "vouloir vivre ensemble", sans un esprit de communauté, sans attachement affectif à un destin collectif. Or qu'a à dire aux jeunes cette Europe trop grise, et sans visage ? On rêverait qu'elle retrouve un idéal mobilisateur, d'abord par la défense généreuse et combative des droits de l'homme partout dans le monde, ensuite et surtout, par la conquête de nouvelles frontières intellectuelles et morales, par la construction d'une Europe de la jeunesse.

Le second objectif est de construire une Europe qui crée des richesses, des emplois, des idées. Pour cela, il faut surmonter deux dangers qui sont la tentative de céder à un libre-échangisme brutal, destructeur des diversités, et une préférence pour le passé contre le futur.

Sur le premier point on peut craindre que l'Union européenne, fascinée par le système ultra-libéral, ne soit tentée de porter un coup à la singularité, à l'exception européenne. Cette mesure transparaît dans certaines propositions relatives à la PAC, notamment à l'élevage, sans tenir compte de l'environnement et des paysages. Elle transparaît aussi dans ce qu'on propose pour les fonds structurels et qui conduirait à la désertification de certaines régions. Plus grave encore, l'Union semble -sauf détermination de la France à mener le combat- incapable de faire front face aux ambitions commerciales et financières américaines. Les Etats-Unis ont déjà tenté de détourner à leur profit, les procédures de l'OMC. Ils tentent d'arracher dans la négociation à l'OCDE en vue d'un accord multilatéral sur les investissements, ce qu'ils n'avaient pas obtenu dans le cadre du GATT, c'est-à-dire de tordre le cou à l'exception culturelle. Selon mes informations, le cheval de Troie de l'industrie audiovisuelle américaine est dans les murs de Bruxelles et les Etats-Unis ont réussi à convaincre certains responsables de l'Union européenne de la légitimité de deux leurs prétentions.

D'abord, tous les messages se vaudraient : -image, film, fax- en raison d'un mode de transmission unique, par la ligne téléphonique. Toute œuvre de création, serait ainsi ramenée à une marchandise comme les autres.

Ensuite, au nom de la clause de la nation la plus favorisée, les systèmes d'aide à l'industrie audiovisuelle et cinématographique devraient être ouverts à l'ensemble des pays du monde -c'est-à-dire aux Etats-Unis. Autant dire qu'ils disparaîtraient.

La machine est donc en marche. Et le CSA autorise la diffusion sur le territoire national des chaînes anglo-saxonnes sans autorisation préalable... Le feu n'est pas loin, qui risque d'emporter notre système de production audiovisuelle. On attend de notre gouvernement une riposte claire et déterminée.

Une Europe créatrice ne doit pas seulement sauvegarder ses traditions. Elle doit se tourner hardiment vers le futur. Sa principale richesse réside dans son capital humain et notamment dans sa jeunesse. Face à l'Amérique audacieuse et inventive, elle paraît marquer le pas. Pourtant d'immenses chantiers s'offrent à elle : une révolution profonde de nos systèmes éducatifs ; la création d'une véritable université européenne ; l'apprentissage obligatoire de deux langues étrangères ; des Silicon Valley à l'européenne qui encourageront l'installation d'entreprises d'innovation et de création.

Pour réaliser ce *New Deal* intellectuel, puis économique, il faut réorienter les budgets européens vers l'investissement intellectuel. Peut-être pour cela faudra-t-il dégager des ressources nouvelles : une écotaxe ou des emprunts gagés sur les réserves des banques nationales. Les idées et les solutions ne manquent pas. Manque peut-être la volonté, mais à coup sûr pas celle de ce gouvernement.

L'Europe est une belle aventure, c'est un rêve audacieux, Messieurs les ministres, faites-nous rêver d'Europe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. Maurice Ligot, au nom de la Délégation pour l'Union européenne - Nous sommes à un moment singulier de la construction européenne, où les facteurs d'accélération ne doivent pas dissimuler les forces contraires que nous avons encore à surmonter.

Au Conseil extraordinaire de Luxembourg, les Quinze ont tracé, pour la première fois, des lignes directrices pour l'emploi ; le Conseil européen du 12 décembre prochain va statuer sur les propositions de la Commission relatives aux réformes des politiques communes et à l'élargissement et dans quelques mois, un Conseil à présidence anglaise va, -quel paradoxe !- déterminer les Etats qui participeront à compter du 1er janvier 1999 à la monnaie unique. A côté de tous ces facteurs d'accélération, ne méconnaissons pas les forces contraires qui peuvent freiner la construction ou lui donner une autre architecture que celle que nous voulons. Il s'agit de trois risques bien identifiés : l'affaiblissement des politiques communes qui résulterait d'une augmentation du nombre des Etats membres sans les moyens correspondants : la dilution de l'Union en une vaste zone de libre-échange sans pouvoir politique qui se produirait si l'élargissement intervenait sans réforme institutionnelle préalable ; la disparition de la préférence communautaire si le prochain cycle de négociation avec l'organisation mondiale du commerce ne faisait pas l'objet d'un mandat de négociation très précis.

A ce moment crucial, nous devons dire ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas pour l'Europe. Ce débat très attendu, la Délégation pour l'Union européenne l'a préparé par une réflexion sur Agenda 2000 qui a débouché sur des conclusions diffusées à la mi-novembre après avoir fait l'objet d'une approbation unanime de ses membres. Le ministre en charge des affaires européennes a eu l'occasion de nous dire que les analyses du Gouvernement rejoignaient assez largement celles de la Délégation, mais nous souhaitons aujourd'hui que le Gouvernement nous indique exactement les positions qu'il va défendre dans dix jours à Luxembourg.

La Délégation a réaffirmé que les réformes ne devront pas avoir pour effet d'aboutir à un quelconque démantèlement des politiques communes, qu'il s'agisse de la PAC, des fonds structurels ou de la politique régionale.

C'est un point essentiel, sur lequel la Délégation sera très vigilante lorsqu'elle examinera les propositions que la Commission aura pour mission d'élaborer à la suite du Conseil européen du 12 décembre. Acceptables pour les grandes cultures, les propositions de la Commission devraient être revues pour ce qui touche à la production laitière, à la viande bovine, les oléagineux et protéagineux. Quant à la réorientation des fonds structurels, elle mérite d'être affinée, afin d'éviter tout saupoudrage. Nous ne voulons pas d'une Communauté réduite aux acquis, c'est-à-dire d'une Europe crispée sur ses "retours budgétaires" et en proie aux tentations de renationaliser des actions communes fondées sur la solidarité. Et nous voyons mal comment l'augmentation du nombre des participants aux politiques communes pourrait se faire sans accroissement des ressources propres ni réduction de la part des bénéficiaires actuels. Sur ce point, nous attendons des éclaircissements de la part du Gouvernement. Il nous semble que le Conseil européen devra choisir entre un élargissement étalé, compatible avec le maintien du plafond des ressources propres, et un élargissement groupé, qui entraînerait un coût plus élevé.

Nous ne voulons pas d'une vaste zone de libre-échange ; au contraire, nous soutenons les objectifs ambitieux d'une véritable Union économique et monétaire et d'une Union politique capable de peser sur la scène internationale. C'est pourquoi les choix de la Commission relatifs à l'élargissement nous paraissent devoir être clarifiés et même à certains égards modifiés. En dépit des questions que pose la distinction opérée entre les Etats baltes, le choix de la Commission d'entamer les négociations avec la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie -et avec Chypre, conformément à un engagement pris antérieurement- correspond à une logique que la Délégation n'a pas remise en question. Mais il ne faudrait pas que le classement de certains candidats dans le "deuxième groupe" pénalise leur développement au lieu de les inciter à consentir les réformes -et par conséquent les sacrifices- nécessaires. Dans la mesure où elle permettra à tous les pays candidats d'apparaître comme membres du même club, la Conférence européenne proposée par la France est intéressante. J'aimerais savoir comment nos partenaires ont accueilli cette initiative.

Nous regrettons que la Commission n'ait pas étayé les propositions présentées dans "Agenda 2000" par des analyses macro-économiques faisant ressortir les effets d'une intensification des échanges avec les nouveaux adhérents. Elles auraient présenté l'avantage de nous sortir d'une approche strictement financière et de la querelle des soldes nets. Il n'est pas trop tard pour y procéder. Nous comptons beaucoup pour cela sur le Gouvernement.

Si nous acceptons le principe de négociations différenciées, nous souhaitons que l'aide aux pays candidats ne figurant pas dans la première liste ne soit pas "décrochée" par rapport à celle dont bénéficieront les premiers adhérents. Attention donc de ne pas appliquer à la Roumanie, la Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie le vieil adage latin *Tarde venientibus ossa* -à ceux qui arrivent en retard au festin, il ne reste que des os.

Quant à la Turquie, son adhésion se heurte encore à trop d'obstacles pour être envisagée à moyen terme. Mais ses rapports avec l'Union doivent stimuler ses progrès vers la démocratie et l'économie de marché.

Nous approuvons sans réserve le renforcement de la stratégie de préadhésion destinée à permettre à tous les Etats candidats d'intégrer l'acquis communautaire. Celle-ci devra être conduite dans le cadre d'un partenariat spécifique négocié avec chaque pays candidat.

J'en arrive à un aspect tout à fait essentiel de l'élargissement : la nécessaire réforme des institutions communautaires. Il ne s'agit pas pour nous de faire de la révision institutionnelle un prétexte pour retarder les adhésions ; bien au contraire, l'élargissement doit être un aiguillon pour mener cette révision afin que nous puissions accueillir les nouveaux Etats dans une Union capable de prendre des décisions. Nous ne voulons pas nous retrouver bloqués dans une Europe qui aurait choisi la fuite en avant au détriment de l'approfondissement et de la rationalisation de ses procédures. La déclaration de la France, de l'Italie et de la Belgique revêt à cet égard une importance capitale.

Cette révision institutionnelle peut être menée à bien en peu de temps, car tout le monde sait qu'il s'agit de la composition de la Commission, du statut de ses membres, du fonctionnement du Conseil, de la pondération des voix et des modalités du vote à la majorité qualifiée. Ces réformes sont les conditions du succès d'un élargissement auquel nous sommes très attachés. Quel est le sentiment du Gouvernement à ce sujet ?

Dans ce vaste et long processus qu'est l'élargissement, notre assemblée aura à travailler, notamment par l'intermédiaire de sa délégation pour l'Union européenne, avec les autres Parlements nationaux et avec le Parlement européen. Ce sont en effet les Parlements nationaux qui débattront de la ratification du traité d'Amsterdam et qui auront à transposer en droit interne les directives nécessaires à l'achèvement du marché intérieur. Pour la France, qui a dû interrompre ses travaux législatifs au printemps, la tâche est particulièrement lourde puisqu'il reste à transposer vingt-deux directives de caractère législatif. Le Gouvernement devrait nous indiquer selon quel calendrier elle se feront. Notre assemblée aura aussi à examiner les projets de textes que la Commission va élaborer à la suite du Conseil du 12 décembre et vous avez, Monsieur le ministre, d'ores et déjà indiqué à la Délégation que vous vous engagez à lui soumettre tous les projets de textes communautaires -perspectives financières, projets de décisions de la Commission, projets d'accords interinstitutionnels, déclarations de quitus de gestion de la Commission. Il appartiendra en outre aux représentants des Parlements nationaux réunis au sein de la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements de l'Union européenne -la COSAC- de délibérer des questions relatives à la libre circulation, à l'asile, à la sécurité, à la coopération judiciaire en matière civile et en matière pénale, à la mise en oeuvre progressive d'un espace judiciaire européen, à l'étendue du principe de subsidiarité.

Bref, la tâche que Gouvernement et Parlement ont à accomplir ensemble est immense ; elle s'étendra sur toute la législature, sera jalonnée par des débats comme celui d'aujourd'hui et exigera une grande coopération de la part du Gouvernement ainsi que des initiatives fortes -telle celle proposée tout à l'heure par M. Giscard d'Estaing.

C'est à ce prix que l'Europe trouvera progressivement la capacité de jouer un rôle déterminant dans les affaires mondiales, tant sur le plan politique que sur le plan économique, ce qui constituera un gage d'équilibre et de paix dans un monde en pleine mutation.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense - Ce débat sur l'Europe se situe à une période charnière sur le long chemin qui doit conduire à l'apparition d'une véritable identité européenne de défense. A première vue, nous sortons d'un double échec. Celui, relatif, de la conférence intergouvernementale qui a abouti à des réformes mineurs de la "politique étrangère et de sécurité commune", celui des tentatives de retour dans l'OTAN. Cela fait que nous nous trouvons aujourd'hui dans l'incertitude quant aux souhaits des uns et des autres, quant aux compétences des institutions appelées à traiter de défense et quant à l'idée même d'une identité européenne de défense.

La situation semble donc peu favorable. Certains ont cru pouvoir de ce fait dénoncer notre isolement vis-à-vis de l'OTAN. Je ne partage pas ce point de vue et je pense qu'un examen attentif de l'état du monde permet de relativiser les choses.

Que voit-on en effet ? La perspective d'une menace massive sur le continent européen a disparu. Seules subsistent des zones de tension intra-européennes, notamment dans les Balkans. Même en cas d'échauffement de la situation, on ne voit pas bien l'OTAN intervenir dans le cadre de l'assistance commune prévue par l'article 5 du traité. Tout au plus se ferait-elle déléguer la responsabilité de constituer une force d'interposition avec des contingents nationaux. A l'inverse, on n'imagine pas à quel type d'opération militaire pourrait participer l'ensemble des contingents des 19 pays de l'OTAN élargie. Les opérations futures reposeront sur les groupes de forces interarmées multinationales, pour lesquels nous avons toujours plaidé depuis 1991 et dont nous ferons partie.

La vérité est donc bien que notre sécurité n'est pas remise en cause par notre non-appartenance à la structure militaire intégrée de l'OTAN. La vérité est également que l'OTAN est appelée à se diluer en tant que structure politique. Cette évolution, qui a commencé en 1989, va en faire un prestataire d'opérations militaires multinationales, pour le compte de ses membres, mais aussi pour celui d'organisations de sécurité ou de pays non membres de l'Alliance.

Ce mouvement inquiète les Américains, car il s'agit là de leur moyen principal d'influence en Europe.

Aussi bien, quand ils avaient pris l'initiative d'élargir l'OTAN, en 1994, ce qui était en jeu, c'était la pérennité d'une structure qui se cherchait une nouvelle raison d'être. Mais, très vite, ils se sont aperçu que l'élargissement de l'OTAN risquait d'affaiblir la cohésion de l'alliance. Aussi chiffrèrent-ils le coût de cet élargissement au prix exorbitant de 35 milliards de dollars pour mieux limiter le nombre de candidats alors même qu'une étude de l'OTAN réalisée par des officiers américains estime ce coût à 1,3 milliard de dollars.

Finalement les Américains ont géré seuls ce dossier et les Européens n'ont pas eu voix au chapitre. En 1994, ils ont imposé le principe de l'élargissement ; en 1997, ils ont décidé de limiter cet élargissement à trois pays.

Pour nous Européens, le problème est devenu aujourd'hui essentiellement politique. De même que nous n'avons pu à aucun moment infléchir le processus d'élargissement de l'OTAN, de même, en Bosnie, rien n'a été réellement possible jusqu'aux accords de Dayton et à l'engagement américain.

Par principe, les Américains ne souhaitent pas que les Européens aient une expression commune. Ils souhaitent naturellement faire de l'OTAN un démultiplicateur de leur puissance à moindre coût. Mais est-ce une raison pour que les Européens refusent de prendre en charge eux-mêmes leur sécurité ?

En réalité, l'absence d'identité européenne de défense est plus dommageable politiquement que pour la sécurité elle-même. En se montrant incapables de s'entendre sur ce sujet, les Européens refusent d'assumer toutes les conséquences de ce que devrait être leur union politique et la querelle sur les organismes compétents dans ce domaine ne sert qu'à masquer cette vérité. Si l'union politique est toujours bien l'objectif -la Conférence sur l'élargissement sera de ce point de vue un test décisif- on verra, jour après jour, la contradiction grandir entre cette union politique et l'absence d'une véritable politique étrangère et de sécurité commune. L'Union risque d'en être affaiblie, y compris économiquement.

Nous en avons dès aujourd'hui un exemple concret avec nos industries d'armement, qui doivent se regrouper pour survivre et éviter des conséquences négatives en Europe sur le plan industriel, économique, social et bien évidemment politique.

Même si les entreprises françaises ont une certaine méfiance vis-à-vis des initiatives de la Commission européenne, il est réconfortant que celle-ci ait, le 12 novembre dernier, proposé au Conseil d'adopter une position commune sur la base de l'article J2 du traité de l'Union européenne et un plan d'action dans le domaine de l'industrie d'armement. Cela montre qu'il existe une spécificité européenne dans un secteur qui concerne la PESC, que cette spécificité européenne est reconnue par un organe européen et qu'elle appelle une réponse commune de nos pays.

Il est nécessaire, à mon avis, de fonder l'identité européenne de défense sur un pacte fondateur qui se construira progressivement, au gré des sollicitations internationales et, peut-être, d'accélérer le processus en multipliant les initiatives en faveur de politiques communes.

Il nous faut pour cela sensibiliser nos partenaires de l'Union, mais également les candidats à l'élargissement, aux préoccupations que nous pouvons partager, recenser les domaines connexes aux questions de sécurité sur lesquels nous avons les mêmes intérêts et devons définir des positions communes.

Les points sur lesquels nous pouvons avoir des positions communes ne manquent pas. Ainsi, l'industrie d'armement, mais également le Proche Orient, l'Irak, l'Algérie, les rapports commerciaux internationaux.

Le traité d'Amsterdam, malgré ses imperfections, nous donne les instruments nécessaires à cette expression. Nous pouvons notamment être à l'origine, au sein de l'Union, de conférences diplomatiques sur des thèmes tels que les Balkans qui peuvent faire l'objet de positions communes. En ce qui concerne l'industrie d'armement, il serait nécessaire que nos ministres de la défense s'engagent solennellement au niveau de l'UEO à soutenir la base industrielle de défense européenne et le mouvement de restructuration engagé au niveau européen.

Dans un tel cadre, l'émergence d'une politique de sécurité commune est possible et la question des organes compétents n'est pas primordiale, tout au moins dans un premier temps. Ces organes, qui sont aujourd'hui multiples, doivent surtout permettre à la politique étrangère et de sécurité commune d'émerger. Ils ne doivent pas être des facteurs de retardement, voire d'empêchement.

La construction que nous souhaitons réaliser demandera du temps. Mais cela en vaut la peine, car la construction européenne, si elle se poursuit dans ses objectifs d'union politique, sera le bouleversement le plus important de la scène internationale depuis longtemps.

Nous ne pouvons pas éviter de nous demander ce que signifie l'émergence d'un regroupement très large d'Etats dans un monde multipolaire et sans fractures majeures. C'est aussi de la réponse à cette question que sortira notre modèle de sécurité pour les années à venir. Même si ce thème ne passionne pas les foules européennes, ni apparemment le Parlement,...

M. Pierre Forgues - Mais si ! Nous sommes là !

M. le Président de la commission de la défense - ...sauf dans les périodes de crise, il est de notre devoir de réfléchir collectivement à la construction de cette Europe de la défense sans laquelle l'Union européenne risque un jour ou l'autre de mesurer ses limites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

M. le Président - Je tiens à dire que, même si l'auditoire a été plus ou moins nombreux selon les moments, j'ai personnellement trouvé que ce débat était d'une grande qualité et fort utile et j'espère que le Gouvernement en tiendra compte.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes - J'allais justement commencer par me réjouir de la tenue de ce débat à votre initiative, Monsieur le Président. Il est bon, en effet, que désormais un débat sur l'Europe ait lieu au Parlement avant chaque sommet européen. Je voulais aussi souligner la qualité des interventions qui ont été faites ; elles sont de nature à nourrir la réflexion du Gouvernement, trop plongé dans l'actualité.

Je ne sais pas si je ferai rêver sur l'Europe, comme m'y appelait Jack Lang, mais je répondrai à chacun.

Nous sommes dans un moment embrouillé, contradictoire. Il y a, en effet, des éléments positifs qui se profilent ; je pense à la naissance de l'euro. Mais le sommet de Luxembourg sera difficile, car pour la première fois, nous devons à la fois traiter d'un paquet financier complexe, de la réforme des politiques structurelles et d'un élargissement sans précédent.

M. Mazeaud s'est demandé dans un Rappel au Règlement comment nous ferions ratifier le traité d'Amsterdam. Nous appliquerons tout simplement la Constitution de 1958 qui dispose, en son article 5, qu'en cas de doute de la constitutionnalité d'un traité, la ratification ne peut être autorisée qu'après consultation du juge constitutionnel et, le cas échéant, après révision de la Constitution. Nous sommes exactement dans le même cas de figure que pour le traité de Maastricht en 1992. Le Gouvernement consultera le juge constitutionnel et le calendrier et les modalités de la ratification dépendront de la réponse qui sera donnée. Cela sera fait dans les meilleurs délais.

M. Jacob s'est livré à une diatribe contre l'attitude de M. Le Pen et la politique agricole que nous défendons à Bruxelles. Je vois deux M. Jacob : l'un me parle toujours très aimablement quand je réponds à la place de M. Le Pen retenu à Bruxelles et qui est plus aimable encore quand je viens à la Délégation pour l'Union européenne ; l'autre paraît se positionner pour on ne sait quelles échéances politiques.

Quoi qu'il en soit, je lui dirai que nous sommes d'accord avec lui sur l'importance de la réforme des institutions et en particulier sur le rôle du Conseil européen. On parle beaucoup des décisions qui auraient été prises par la Commission sur l'élargissement ; mais la Commission n'a fait qu'émettre un avis et c'est le Conseil européen qui décidera.

A propos de la réforme de la politique agricole commune le Gouvernement est très attentif. Mais contrairement à M. Jacob, j'ai le sentiment que cette réforme est bien engagée et que le Gouvernement défend vigoureusement les intérêts de la France et de l'Europe. La nécessité d'une réforme est aujourd'hui reconnue par tous. Toutefois, cette réforme doit préserver le modèle agricole européen et le modèle agricole français. Nous souhaitons garder une agriculture exportatrice, qui préserve le revenu et l'emploi. Nous avons travaillé sur la base des propositions de la Commission, qui ne sont pas les plus défavorables qu'on puisse concevoir pour la France ; mais nous poursuivrons cette négociation en nous battant pied à pied et nous serons en particulier très attentifs à propos de la viande bovine et du lait, deux domaines pour lesquels les propositions de la Commission ne sont pas satisfaisantes. Il n'est pas certain, notamment, que l'OCM lait ait besoin d'être modifiée dans l'immédiat.

Le Président Giscard d'Estaing a fait une intervention évidemment importante, et qui donne matière à réflexion. C'est vrai que l'euro va se faire mais que depuis le début des années 90, il y a une divergence entre une intégration de plus en plus complète et des décisions successives dont Amsterdam n'est que la conclusion provisoire, après Copenhague en 1993, Cannes en 1995 et Madrid en 1996. Le traité d'Amsterdam est mince, trop mince ; ce Gouvernement ne l'a pas négocié mais il l'assume, et Luxembourg va consacrer la perspective de l'élargissement.

Vous avez fait, Monsieur le Président, deux propositions de nature institutionnelle dans lesquelles, pourquoi ne pas le dire, le Gouvernement se reconnaît.

Vous avez suggéré que le Parlement introduise dans la loi de ratification un préalable institutionnel, selon le précédent de 1977, et déclaré que l'UDF était prête à en prendre l'initiative. Sur le fond, à titre personnel, je suis pleinement d'accord avec vous ; mais sur le plan juridique, il me semble qu'un amendement parlementaire à un projet de loi de ratification serait contraire au Règlement des Assemblées. C'est pour cette raison qu'en 1977, M. Barre, alors Premier ministre, s'est opposé à l'amendement que voulait introduire l'actuel Président de la République, qui était à l'époque président d'un groupe de la majorité même s'il soutenait le Gouvernement à sa façon -ce qui prouve que la gauche n'est pas la seule à pouvoir être plurielle. Tout cela est à travailler ; en toute hypothèse, si la représentation nationale veut soutenir le Gouvernement dans sa volonté de marquer un préalable institutionnel absolu à la conclusion d'un nouveau traité d'adhésion, toute modalité sera bienvenue. Le précédent incite en effet à réfléchir, et j'avais moi-même un peu avancé dans ce sens.

Vous avez suggéré par ailleurs la création d'un comité parlementaire de l'euro. C'est aussi une idée très intéressante, et vous dites que la France devrait en prendre l'initiative : la question est de savoir quand, et dans la mesure où nous sommes dans une période un peu délicate, nous pourrions peut-être attendre un peu.

Enfin, vous avez conclu à titre personnel sur un point sur lequel je vous répondrai à titre tout aussi personnel, en m'adressant en même temps à Jack Lang : vous avez exprimé le souhait que l'Europe se dote d'institutions à caractère fédératif. Il me paraît certain que dans l'Europe de demain, la banque centrale européenne, qui n'est pas une institution politique, ou qui en tout cas est loin d'être démocratique, ne doit pas être la seule institution fédérale ; et comme le disait Hubert Védrine, il faudra bien qu'on dise où l'on veut aller en matière institutionnelle. Sur ce sujet, la réflexion reste entièrement ouverte ; à ma place, avec une expérience qui est bien moindre que la vôtre, je sais d'une part qu'on ne remet pas en cause en quelques mois de nombreuses années de construction européenne, et d'autre part que des compromis sont nécessaires entre tous les partenaires de l'Union.

Robert Hue a fait lui aussi une intervention très importante. Oui, la gauche est plurielle, il est certain que sur l'Europe, nous ne pensons pas exactement la même chose ; mais en même temps, la gauche chemine, la gauche converge : nous avons fait beaucoup de travail ensemble, y compris en matière européenne, et je veux saluer l'évolution du parti communiste. "Nous ne souhaitons pas l'échec de la construction européenne ; nous voulons de toute notre force contribuer à la réussite de l'expérience engagée dans notre pays", a déclaré Robert Hue. La reconnaissance que nous avons besoin de l'Europe est une avancée très importante.

Robert Hue souhaite que nous promouvions les droits sociaux : nous pourrions, en effet, mieux utiliser le protocole social à quinze -puisque la Grande-Bretagne y a adhéré. Robert Hue souhaite aussi que l'Europe soit mieux à même de répondre à des aspirations concrètes : c'est aussi notre objectif. Je n'ai pas honte de répéter ce que Lionel Jospin ou moi-même disions pendant la campagne électorale, à savoir que si pour faire l'euro, il fallait infliger à nos concitoyens une cure d'austérité insupportable, il fallait réfléchir ; M. Balladur disait lui-même que M. Juppé avait sous-estimé la situation. Mais nous avons été capables de faire l'effort nécessaire, d'une façon équitable et indolore pour les ménages, qui permet de relancer le pouvoir d'achat. L'euro est donc tout à fait compatible avec une politique de justice sociale.

Sur le référendum, on ne s'étonnera pas que je réponde qu'il a déjà eu lieu en 1992, même si d'autres formes de débat peuvent être envisagées.

Enfin, comme Robert Hue, nous refusons tout démantèlement de la politique agricole commune et nous voulons absolument préserver dans ce domaine le modèle européen.

A Marie-Hélène Aubert, je dirai que je partage totalement les valeurs qu'elle a défendues. Sur le préalable à l'élargissement, son appui à la déclaration de l'Italie, de la Belgique et de la France rejoint ce que je viens de dire. En matière d'environnement, je pense comme elle qu'il est indispensable que l'Europe ait une action forte : c'est ce à quoi travaille le Gouvernement. Quant à ses propositions sur l'agriculture paysanne, nous nous y reconnaissons : elles rejoignent le plaidoyer de Louis Le Penec, cher à Christian Jacob, pour un modèle agricole et rural européen... Enfin, la renégociation de Lomé pour amplifier le codéveloppement est en effet une démarche importante ; Mme Aubert peut compter sur notre détermination.

Le président Henri Nallet a souligné, concernant l'élargissement, que nous manquions de véritables repères et études économiques. Il a raison : c'est justement pourquoi le Gouvernement demande qu'au Conseil européen de Luxembourg, on distingue une programmation pour les Quinze, afin d'éviter une explosion du budget communautaire, et une autre pour l'élargissement, dont on doit mieux connaître le coût.

Sur la PAC, je suis d'accord avec Henri Nallet : nous ferons des contre-propositions sur la viande bovine, sur les oléo-protéagineux, sur le lait.

En ce qui concerne le préalable institutionnel, M. Nallet a fait des propositions en évoquant l'attitude du président de la commission des affaires étrangères et celle du Président de l'Assemblée nationale. Je suis partisan, quelle que soit la formule retenue, d'un lent travail de maturation qui permette de déboucher sur ces fameuses "idées" auxquelles Jack Lang nous exhorte.

J'ai été très sensible à ses développements sur ce qui pouvait fonder l'appartenance à l'Union européenne de demain, même si je ne fais pas exactement les mêmes distinctions. Sur la Turquie, il sait qu'il nous est arrivé dans le passé de voter de la même manière au Parlement européen ; cependant, je crois que la participation de la Turquie à la conférence européenne est un enjeu stratégique. Pouvons-nous, parce que ce pays connaît divers problèmes, le rejeter dans une situation où il tomberait sous la coupe américaine, sans pour autant échapper à la menace islamiste ? Nous ne pouvons pas considérer l'Union européenne comme un club chrétien...

M. le Président de la commission des affaires étrangères - Ce qui est paradoxal, c'est que, nous l'avons appris aujourd'hui, la Turquie n'accepte pas elle-même la procédure ingénieuse de la conférence européenne. Vous allez vous trouver vous-même dans une contradiction...

M. le Ministre délégué - C'est fort possible. Si la Turquie refuse de participer à la conférence européenne, nous ne lui imposerons pas ! Mais ceux qui connaissent la diplomatie turque savent qu'il peut y avoir des phases de tension passagères... En tout cas, je crois que l'Europe ne doit pas prendre la responsabilité de dire non à la Turquie. Reste qu'il faut, en effet, se demander quel type d'Europe nous voulons pour demain.

Vous avez expliqué la ressemblance entre la confédération et la conférence : il y a aussi des dissemblances. Cependant l'Union européenne de demain ressemblera peu ou prou à la confédération, mais il y aura des coopérations renforcées en son sein, notamment sur l'euro.

Enfin, nous devons effectivement résister aux ambitions commerciales et financières américaines. En ce qui concerne l'accord multilatéral de l'OCDE, nous ne renoncerons ni à l'exception culturelle, ni à la protection de nos services publics. Nous ne céderons pas aux pressions.

M. Ligot s'est interrogé sur l'élargissement. Nous souhaitons que tous les pays soient sur la ligne de départ et qu'il y ait des négociations préalables à l'adhésion pour tous. Mais une différenciation s'imposera tôt ou tard. Pourquoi pas le plus tôt possible ? Bien entendu, il faudra des clauses de rendez-vous annuels qui permettront aux uns et aux autres de "prendre le train" en fonction de leurs progrès. Quoi qu'il en soit, cette grande affaire durera sans doute jusque vers 2005.

Je me rendrai demain dans les Etats baltes et ma position sera délicate mais je leur ferai comprendre que le fait qu'il y en ait un d'entre eux signifie que la porte est ouverte pour les autres.

Bref, il faut réussir l'élargissement qui est totalement conditionné par le préalable institutionnel.

Je suis en total accord avec M. Quilès. Notre sécurité n'est pas remise en cause par notre appartenance à la structure militaire intégrée. Nous avons fait des efforts pour renforcer l'identité européenne de défense, mais ils n'ont pas été payés de retour. D'autre part, il est vrai que l'OTAN est appelée à se diluer comme structure politique. Au total, l'absence d'identité européenne de sécurité et de défense est surtout gênante politiquement pour l'Union. D'où l'importance de l'initiative récente de la Commission en faveur d'une politique européenne globale en matière d'armement. C'est une démarche qu'il convient d'approfondir et de soutenir.

Certes, nous sommes dans un contexte difficile à la veille du Conseil de Luxembourg. Mais, répondant aux orateurs, je tenais à exprimer l'idée que ce Gouvernement veut redonner un sens à l'Europe, veut faire l'Europe sans défaire la France. Nous voulons une Europe qui maîtrise sa mutation institutionnelle pour préparer son avenir, qui soit capable de s'élargir sans diluer ses politiques, qui se rééquilibre dans un sens plus favorable à la croissance et à l'emploi, une Europe plus soucieuse de ses couches populaires, qui soit un modèle de développement et un modèle social.

La France peut peser si le Gouvernement et la représentation nationale parlent d'une même voix. Le début de ce débat m'incite à l'optimisme sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance, qui aura lieu ce soir, à 21 heures.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Directeur du service
des comptes rendus analytiques,

Jacques BOUFFIER